Librairie du Parti Socialiste (S. F. I. O.)

COMPÈRE-MOREL

La Question Agraire
EN FRANCE

Rapport déposé sur le Bureau du Cong.ès de Toulouse en 1908, au nom de la Commission Agraire et imprimée par ordre de ce Congrès.

Prix : **50** centimes

Au Siège du Conseil National, 16, rue de la Corderie
PARIS (IIIe Arrondissement)

1291608

Librairie du Parti Socialiste (S. F. I. O.)

COMPÈRE-MOREL

La Question Agraire
EN FRANCE

Rapport déposé sur le Bureau du Congrès de Toulouse en 1908, au nom de la Commission Agraire et imprimée par ordre de ce Congrès.

Prix : **50** centimes

Au Siège du Conseil National, 16, rue de la Corderie
PARIS (IIIe Arrondissement)

Le 5e Congrès du Parti Socialiste (Section Française de l'Internationale Ouvrière) tenu, à Toulouse, les 15, 16, 17 et 18 octobre 1908;

Considérant que les salariés de la Terre, expropriés de leur instrument de production, sont aussi prolétaires que les salariés de la mine, du rail, de l'usine et des grands magasins;

Que des salaires de famine font d'eux des sous-hommes, dans toute l'acception du mot

Considérant que les fermiers et métayers non propriétaires sont pressurés au même titre que les ouvriers de la culture, par les gros propriétaires terriens qui, leur louant des fermes ou leur donnant des métaieries à mi-fruit, les exploitent honteusement;

Considérant que les petits propriétaires, travaillant eux-mêmes leurs terres, sont loin d'être les maîtres absolus de leurs biens hypothéqués; qu'ils sont rançonnés par les prêteurs d'argent et par les intermédiaires capitalistes; condamnés, par là, à se tuer à la peine, faisant deux jours dans un, s'exploitant plus férocement qu'un patron ne les exploiterait, en attendant qu'ils succombent sous la concurrence de la grande propriété terrienne;

Considérant enfin que les travailleurs de la terre, depuis le salarié jusqu'aux petits propriétaires, en passant par les métayers et les fermiers dépossédés, ont tout intérêt à voir se réaliser la transformation sociale, poursuivie par le Parti Socialiste (S. F. I. O.);

Décide de mener une action incessante par la presse,

la brochure, la conférence, etc., auprès des dépossédés de la terre, salariés, fermiers, et métayers et auprès des petits propriétaires, pour les inviter à entrer dans le Parti Socialiste, pour hâter l'expropriation politique de la bourgeoisie — condition sine qua non *de son expropriation économique — afin de socialiser tous les moyens de production, d'échange et de transport capitalistes et pour leur faire comprendre ensuite, qu'ils doivent se grouper : les premiers, en Syndicats assez riches et assez puissants pour contraindre leurs maîtres et propriétaires à faire droit à leurs revendications et, les seconds, en Coopératives d'achat, de vente et de production, préparant ainsi la transformation de leurs propriétés individuelles en propriétés collectives, par la voie de la coopération;*

Le Congrès décide, en outre, de donner mandat à la C. A. P. du Parti de dresser un cahier de revendications paysannes, où seraient consignées les réformes que l'on peut réaliser immédiatement, afin de soulager le monde paysan courbé sous la domination des propriétaires capitalistes, tout en proclamant le plus énergiquement possible que seule la Propriété collective ou sociale, permettra d'extraire du sol le maximum de rendement sur un minimum d'efforts.

LA QUESTION AGRAIRE EN FRANCE

PAR

COMPÈRE-MOREL

1. — Les Socialistes ne comptaient pas.

Tant que nous ne nous sommes pas occupés du monde rural, que nos campagnes de propagande portaient pricipalement sur les villes, les bourgeois se gaussaient des idées socialistes et de ceux qui s'attachaient à les diffuser.

Quand une modeste affiche annonçait une conférence où un orateur de notre Parti devait exposer nos doctrines à des campagnards, ces messieurs haussaient les épaules et prenaient en pitié les quelques pauvres bougres qui ne parlaient rien de moins que de transformer la société.

De leur côté les agrariens que la classe bourgeoise compte dans son sein se désintéressaient de notre action. Les organes agricoles et les chroniqueurs agricoles des journaux politiques considéraient le socialisme comme une quantité négligeable, bon tout au plus à servir de marotte à quelques rêveurs : ils ne nous gratifiaient même pas d'une demi-colonne de texte.

2. — Autre temps, autres mœurs.

Petit à petit, nos bons capitalistes furent contraints de reconnaître la force du mouvement socialiste.

Les campagnes électorales où des candidatures de

classe s'affirmaient; les journaux et les brochures lancés par milliers; les tournées de conférences faites dans tous les milieux par nos propagandistes; tout cela remua tellement les hommes des champs que la classe possédante sentit la nécessité de prendre l'offensive et de faire donner ses troupes intellectuelles contre nous.

Les hommes de plume aux gages du Capital se divisent en deux catégories.

La première se compose d'ignorants qui nous servent toujours la même antienne : les socialistes sont des partageux ne pensant qu'à voler, tuer et incendier. Ne leur demandez pas autre chose, ils ne savent qu'agiter le spectre de l'anarchie, ce qui n'oblige pas à un grand effort cérébral !

Les seconds, ceux qui connaissent quelque peu la littérature socialiste, ayant un brin bouquiné dans nos auteurs, histoire de ne point paraître trop ignares, pincent une autre chanterelle : *ils nous accusent de vouloir socialiser la parcelle de terre du paysan cultivant lui-même, comme nous voulons socialiser le domaine du propriétaire capitaliste terrien.*

3. — Nous ne voulons pas toucher à la parcelle de terre du petit propriétaire.

Comme nous avons déjà réfuté bien des fois les idioties débitées à tant la ligne par ceux qui nous accusent de poursuivre le partage de la propriété des bourgeois, après avoir fait passer ceux-ci de la vie à trépas, nous ne nous y attarderons pas. C'est à ceux de nos adversaires qui mettent toute la propriété dans le même sac, que nous nous adressons en leur disant qu'ils oublient que le Socialisme suit l'évolution de la pro-

priété et ne la devance pas; que Marx, en disant *que l'on ne peut dépasser d'un saut, ni abolir par décret les phases du développement actuel,* a bien entendu dire par là qu'il faut suivre le processus organique des choses sans les violer, et que par conséquent, nous ne voulons nullement toucher à la propriété où l'union entre le Capital et le Travail existe encore, où le propriétaire manœuvre lui-même ses outils de production, tel que le petit cultivateur faisant valoir lui-même, ou en famille, les parcelles de terre qu'il possède (1).

---

(1) C'est une inexactitude de dire que la doctrine socialiste veut la disparition de la propriété individuelle : celle des ouvriers possédant une petite maison, comme celle des cultivateurs possédant un lopin de terre.

Que disait Marx :

« L'heure de la propriété privée capitaliste aura sonné, les « expropriateurs seront expropriés par la masse du peuple, quand « le capital monopolisé deviendra lui-même une entrave au mode « de production qui a fleuri sans lui et avec lui. »

Ce n'est donc pas la propriété individuelle, qui existe de moins en moins et est appelé à disparaître à bref délai, que visait Marx, c'était la propriété capitaliste.

Ecoutez encore ceci, toujours du même :

« Le prolétariat se servira de la suprématie politique pour « arracher *petit à petit* tout capital à la bourgeoisie. »

Arracher le capital petit à petit, veut dire arracher le capital au fur et à mesure qu'il est monopolisé par la bourgeoisie.

C'est du reste ce que Paul Louis indique exactement en écrivant que le collectivisme n'est que le couronnement de l'évolution; il ne crée pas, il note, il signale, il sanctionne. Par conséquent, là où la propriété a revêtu la forme capitaliste et ainsi, est devenue collectiviste, il y a lieu à socialisation. Là où elle reste individuelle, il convient d'attendre que sa nature se soit modifiée. (*Histoire du socialisme français.*)

Du reste Guesde a fait justice de cet argument en disant :

« Là où les moyens de production sont encore dans un état « suffisamment rudimentaire pour être mis en valeur par leur « propriétaire, nous nous inclinons devant cette propriété réel-

4. — Oui, la libération des travailleurs ne sera possible que par l'avènement de la propriété sociale.

Quand nous disons que la libération des travailleurs ne sera possible que par l'avènement de la propriété sociale, c'est parce que nous constatons que dans l'ensemble du procès de la production, les travailleurs sont de plus en plus dépossédés de leurs instruments et outils de travail, et qu'il n'y aura pour eux de liberté

« lement individuelle *que l'on nous accuse stupidement de me-*
« *nacer.*

« Dans cette question le socialisme n'a jamais varié. Ce qu'il « a dit, c'est que là — et là seulement — où la production a « revêtu une forme collective, il y a lieu à appropriation so- « ciale. Donc, pas de spoliation, mais au contraire, *maintien de* « *la propriété réellement personnelle existante* et création, pour « les sans-propriété d'aujourd'hui, de la co-propriété de demain. » (Discours de Guesde à la Chambre des députés. Séance des 15 et 24 juin 1896.)

Si Marx, si Guesde ne suffisent pas, je pourrais citer Vandervelde affirmant que les socialistes ne veulent pas toucher à la propriété paysanne où le cultivateur est soudé à son instrument de travail; Lafargue écrivant dans son rapport au Congrès de Nantes du 17 septembre 1894, que le petit champ étant l'outil du paysan, celui-ci n'a pas à redouter de le voir enlever par une révolution socialiste.

Puis c'est Engels, un des auteurs du Manifeste communiste publié en 1847 qui, en 1848, parle bien de socialiser, en Allemagne, les domaines princiers et les autres domaines féodaux, mais ne fait pas allusion à la propriété du paysan; Liebnecht qui traite de pure folie l'expropriation des ruraux, etc., etc.

Abondent aussi dans le même sens, le programme agraire des Congrès de Nantes (1894), de Marseille (1892), les déclarations des Congrès de Roanne (1882), de Roubaix (1892), etc., etc., déclarant suivre et non intervertir l'ordre de la concentration économique, ne socialisant les capitaux qu'au fur et à mesure de leur monopolisation aux mains de quelques-uns.

complète, de bien-être assuré et de bonheur possible, qu'autant qu'ils possèderont en commun, socialement, les moyens de production et d'échange à l'exploitation et à la direction desquels ils sont attachés actuellement comme salariés.

Mais ce n'est pas parce que nous sommes persuadés que la propriété commune de tous les moyens de production est l'aboutissant fatal de l'évolution économique que nous devons prendre des mesures — comme l'expropriation du petit propriétaire faisant valoir lui-même — pour précipiter cette évolution.

Si dans quelques branches de la production, l'expropriation du petit propriétaire ne s'effectue pas avec autant de rapidité que dans d'autres ; si, par exemple, la petite propriété se défend mieux, présente davantage de résistance à la concentration capitaliste que la petite propriété industrielle et commerciale — et bien des fois nous avons exposé les moyens dont elle se sert pour se défendre — pourquoi songerions nous à intervenir ?

Pourquoi exproprierions-nous le petit propriétaire ?

Ce n'est pas notre rôle.

Ce que nous devons faire de suite, le but immédiat de nos efforts — parce que c'est aussi bien une nécessité économique qu'une question de justice sociale — c'est de conquérir le pouvoir, de nous emparer de l'Etat, afin d'exproprier les biens capitalistes et en faire assurer l'exploitation par des associations d'ouvriers agricoles sous le contrôle permanent et effectif de la Nation.

5. — L'infériorité technologique du petit propriétaire-exploitant.

Les adversaires qui daignent discuter, affirment que les petits propriétaires exploitant eux-mêmes, seront écrasés dans la société collectiviste par la concurrence que leur feront ces puissantes associations.

Certes, une chose ne valant que le temps moyen socialement nécessaire à sa production, et la quantité de produits agricoles que tireront de leurs exploitations des paysans associés et préposés à la mise en culture des grands domaines socialisés, étant de beaucoup plus élevée, et par conséquent coûtant beaucoup moins à produire que celle qu'extraiera le petit propriétaire de sa petite culture, — pour cette bonne raison que ce dernier n'aura pas à sa disposition le nouvel instrument technique agricole possédé par ses heureux concurrents, — le sort du petit exploitant ne fera pas de doute.

6. — Le petit propriétaire viendra librement à la propriété collective.

Mais le petit propriétaire ne sera pas écrasé.

Quelqu'un est écrasé quand il ne peut plus se relever, se redresser et reprendre sa place au soleil.

Là ne sera pas le cas.

C'est incontestable, et je le répète, le petit propriétaire ne pourra arriver à produire autant, à aussi bon compte que les associations agricoles de la société socialiste. La communauté agricole possédera un machinisme tellement perfectionné; elle emploiera en plus

des méthodes de culture tellement rationnelles, elle aura à sa disposition de si gigantesques espaces de terrain, qu'elle arrivera à extraire le double, le triple de ce que pourra en extraire le petit propriétaire — et cela avec un minimum d'efforts.

Or, dans la société actuelle, quand il ne peut plus supporter la concurrence des grandes exploitations agricoles, le petit propriétaire roule, écrasé, dans l'abîme du prolétariat, et c'en est fini de lui comme un homme libre et indépendant. Mais en société socialiste, il n'en sera pas ainsi.

Quand le petit propriétaire qui aura pu résister à la tourmente capitaliste aura constaté par lui-même tous les avantages que l'exploitation collectiviste assure à ses membres ; quand il aura vu qu'avec un moindre effort le sol socialisé produira beaucoup plus que le sien, grâce à une exploitation raisonnée, méthodique et scientifique ; qu'il sera pénétré de la valeur du mode de culture employé par l'association agricole voisine — gérante de la propriété commune — il ne tardera pas, sous la poussée de ses intérêts, à abandonner ses instruments de travail préhistoriques et à joindre ses efforts, son savoir et sa volonté, aux efforts, au savoir et à la volonté de ses camarades en joignant ses petites parcelles de terre à l'exploitation collectiviste voisine : il se sera librement affranchi de toutes les misères, de tous les soucis, de tous les tourments et de toutes les appréhensions inhérents à son titre de propriétaire individuel.

Par conséquent, loin d'être un écrasé, le petit propriétaire sera un ressuscité : *un rescapé de la mêlée sociale.*

7. — Un mode de propriété transitoire.

Mais il est probable qu'avant de remettre leurs biens à la collectivité, une importante fraction des petits propriétaires passeront par un mode transitoire de propriété, c'est-à-dire qu'ils formeront ensemble des coopératives de production agricole pouvant se servir et disposer des mêmes moyens techniques que l'association collectiviste d'en face.

Déjà, depuis quelques années, les coopératives agricoles deviennent de plus en plus nombreuses et celles qui existent prennent un vigoureux essor. Ici, ce sont des sociétés de crédit agricole; là des sociétés coopératives d'achat de semences, engrais, matières alimentaires, machines; plus loin des sociétés coopératives de production et de vente de vins, beurre, lait, fromage. Partout enfin, ces associations se créent, fonctionnent et se développent.

Sans nous faire d'illusion sur le rôle que les Coopératives peuvent jouer au point de vue socialiste, nous croyons néanmoins que cette poussée vers l'organisation collective du procès du travail et de l'échange, mérite toute notre attention.

Et sans être absolument de l'opinion de Gatti, pour qui la coopération agricole est destinée à un grand avenir (1) et fonder comme jadis le fit Vandervelde (2) de grandes espérances sur le mouvement coopératif

(1) Le collectivisme pourra aussi bien surgir de l'association coopérative de la propriété que de sa concentration capitaliste. (Gatti : *Le Socialisme et l'Agriculture*, p. 336.)

(2) En 1897, nous fondions de grandes espérances sur la transformation éventuelle de la propriété paysanne en propriété coopérative. En 1902, nous avons complètement abandonné notre

agricole, j'estime, malgré tout, que ces Associations sont d'une réelle et incontestable utilité pour notre propagande et qu'ils préparent le paysan aux transformations sociales que nous poursuivons.

C'est pourquoi je trouve que Kautsky va peut-être un peu trop loin en dédaignant une des formes de la coopération agricole : la Coopérative de vente et d'achat en commun si prospère au Danemark (1).

---

ancien point de vue ; nous sommes, à cet égard, beaucoup plus sceptique. (Emile Vandervelde. *La question agraire en Belgique*, p. 16.)

(1) Le Danemark est la nation où la coopération agricole est la plus florissante.

Là-bas, c'est l'association sous toutes ses formes.

Sociétés agricoles, sociétés de petits fermiers, sociétés d'élevage, etc., etc., groupaient déjà, en 1905, plus de 150,000 adhérents.

En 1906, il y avait 57,000 producteurs d'œufs associés dans des Coopératives et plus de 68,000 éleveurs envoyant leurs bêtes à des abattoirs coopératifs.

En fait de laiteries coopératives, il en existait 1,068 qui traitaient le lait fourni par 156,559 adhérents possédant, entre eux, plus d'un million de vaches laitières.

Pour se faire une idée exacte de la puissance de ces laiteries coopératives, disons que chacune d'entre elles groupe, en moyenne, 150 adhérents fournissant le lait de 800 à 900 vaches. En 1905, 27 seulement des 1,068 coopératives recevaient le lait de plus de 1,500 vaches et 55 traitaient moins de 2,000 litres de lait, c'est-à-dire ne pouvaient compter que sur la production de 300 vaches.

Et si l'on songe que toutes ces 1,068 laiteries coopératives disposent chacune d'un capital en terrain, matériel et construction de 50 à 70.000 francs, on ne peut pas ne pas être frappé du développement prodigieux de la production agricole coopérative, qui ne fait que commencer en France, dans le Midi, la Vendée, les Deux-Sèvres, le Centre, l'Est et le Nord.

Du reste, voici une lettre de l'attaché commercial à l'ambassade de la République à Londres, à M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, au sujet de notre exportation d'œufs roux en

Certes, Kautsky a raison lorsqu'il convie les petits cultivateurs à ne pas se laisser absorber dans les Coopératives de crédit, de vente ou d'achat, et de faire de leurs propriétés individuelles une vaste société coopérative leur permettant de jouir des mêmes avantages

---

Angleterre ; c'est un document dont nous pouvons faire état pour démontrer la puissance de la coopération agricole :

« Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire récemment de « vive voix, notre exportation d'œufs roux en Angleterre ne « cesse de diminuer. Autrefois, elle était supérieure, notamment, « à celle du Danemark. Mais, tandis qu'en quinze ans les ven- « tes des Danois au Royaume-Uni passaient de 16 millions de « francs à plus de 40, les nôtres baissaient de 28 millions à « 9 millions de francs. Ce fait est d'autant plus déplorable que, « de tous les pays qui vendent à l'Angleterre, la France est à « peu près seule à fournir les œufs les plus appréciés des An- « glais, parce que réputés plus nutritifs, les œufs à coquille « rousse dont les cours sont toujours, Outre-Manche, beaucoup « plus élevés que ceux des œufs à coquille blanche. Malheureuse- « ment, en ce cas, comme en tant d'autres, privilégiés par la « nature, nous n'avons pas su, par négligence et insouciance, pro- « fiter de cette sorte de « monopole national » et nous nous « sommes laissés supplanter par des gens moins favorisés que « nous. »

Et pourquoi ? semble dire cette circulaire émanant du 2e bureau de la Direction des affaires commerciales et industrielles.

Parce que, pour nos œufs roux, ainsi que pour nos œufs blancs, nous n'avons pas encore adopté les admirables procédés d'assemblage, de mirage, de triage et d'emballage imaginés par les producteurs danois ; nous n'avons pas leurs 365 Coopératives qui centralisent les œufs, qui les font mirer et trier à l'aide d'appareils classant automatiquement, par date de ponte et dimensions, 50,000 œufs en une journée ; ces Coopératives, enfin, qui exportent elles-mêmes leurs œufs, dans des caisses réduisant la casse au minimum et d'un poids toujours identique.

Certes, il eût été à souhaiter que l'initiative d'un mouvement pour l'accroissement de cette intéressante branche de notre exportation fût venue des producteurs eux-mêmes et qu'ils se fussent unis, à l'exemple des danois, en Syndicat d'assemblage et de triage des œufs.

Ce document officiel doit être médité par les paysans, à qui

que le grand propriétaire capitaliste (1), mais pour que le petit propriétaire en arrive à l'exploitation et à la propriété coopératives — préliminaires de l'exploitation et de la production sociales — il lui faut passer par des formes d'associations intermédiaires.

Et nous n'en sommes pas encore là.

Vandervelde disait :

« Qu'il n'est pas inconcevable qu'à un moment donné des groupes de paysans propriétaires, ayant appris à connaître les avantages de la coopération par la pratique des associations actuelles, se décident à tenter l'expérience de propriété commune complète (2). »

C'est ce qui commence à se produire (3).

---

nos amis doivent le communiquer, et je répète encore « que s'il nous est impossible de montrer aux campagnards, sur le vif, des moyens de production socialisés, nous pouvons néanmoins leur faire constater avec quelle rapidité la production et la propriété individuelles disparaissent, dans certains pays essentiellement agricoles, faisant place à la production coopérative, qui est un stade entre la production individuelle et la production collectiviste ».

(1) Si les petits paysans veulent réellement s'approprier, par l'association, les avantages de l'agriculture pratiquée en grand, ils ne doivent pas prendre de détours, mais ils doivent marcher droit au but. Ils ne doivent pas se cantonner dans le domaine du commerce et de l'usure, mais ils doivent se transporter sur le domaine le plus important pour eux agriculteurs : celui de l'agriculture. (Kautsky : *La question agricole*, p. 185.)

(2) Emile Vandervelde : *La question agraire en Belgique*, p. 184.

(3) Je n'en prendrai comme exemple que cette coopérative vinicole de Maraussan, dans l'Hérault, dont on a déjà tant parlé.

Les Vignerons libres de Maraussan sont, comme la plupart des coopératives de production et de vente, une association de cultivateurs désirant fournir directement aux consommateurs, par la suppression de tous intermédiaires inutiles, les produits et sous-produits de leur sol, exclusivement récoltés par eux (Statuts

Après la production commune, la propriété commune, et c'est là, je crois, l'évolution fatale de toutes les associations coopératives agricoles.

Du reste il ne peut pas en être autrement.

8. — Les Coopératives agricoles.

On ne verra, dans aucun cas, des petits propriétaires mettre immédiatement en commun leurs lopins de terre.

Cela supposerait chez eux un degré de conscience qu'ils n'ont pas encore et qu'ils ne peuvent acquérir que lentement, par leur passage dans des organismes où ils sont solidaires les uns des autres.

Le paysan est un individualiste forcené ; il est égoïste, personnel, et dans la plupart des cas : fou de son bien.

---

de la Société coopérative : *Les Vignerons libres de Maraussan*, art. 3, paragraphe 1er).

Tout comme les cultivateurs des fruiteries de la Franche-Comté et de la Savoie, des beurreries et des laiteries de la Charente-Inférieure, des Deux-Sèvres, de la Vendée et de la Normandie qui apportent à l'association coopérative les produits de leur exploitation privée, afin de vendre en commun, les cultivateurs-viticulteurs de Maraussan, de même que ceux de Bessan, Baixas, etc., apportent à l'Association coopérative les produits de leur exploitation privée, afin de les vendre en commun.

Pendant quelques années, les 232 coopérateurs de Maraussan — dont l'ensemble des exploitations particulières leur appartenant peut être évalué à 706 hectares — cultivèrent isolément leur vignoble, selon leurs méthodes préférées, à l'aide d'une technique plus ou moins ancienne, se contentant de vendre, en commun, leurs produits : vente qui, pour une année, a dépassé le million.

Puis un beau jour — et c'est Cathala qui nous l'apprend dans une petite brochure intitulée : Un village coopératif — ces travailleurs agricoles syndiqués se proposent d'acquérir, peu à peu, des vignobles collectifs et tout impersonnels, afin de les cultiver en commun.

Ils avaient franchi l'étape !

Isolé, pouvant produire seul, dédaignant le secours d'autrui pour la mise en œuvre de *sa* terre, disposant comme bon lui semble de son temps, de sa force, de ses outils de travail et de sa propriété, qu'il ensemence, plante et cultive à sa volonté, il lui est impossible de comprendre la nécessité de mettre sa terre en commun, de briser les clôtures, d'abattre les haies et de combler les fossés : il est le produit de son milieu.

Ce qu'il ressent tout d'abord, c'est l'exploitation des intermédiaires : des marchands d'engrais, de machines, de matières alimentaires, de semences; c'est l'exploitation de celui qui lui achète ses produits, qui le lie, avec des traités, des contrats et des marchés toujours léonins (1).

---

(1) *L'Intermédiaire dans le Beaujolais* (Du *Socialiste*). C.-M.

Si la concentration capitaliste n'a pas eu, comme effet, d'exproprier le petit propriétaire, celui-ci en ressent, néanmoins, les effets.

Il possède encore son bien, c'est vrai; il est encore propriétaire de sa terre, c'est certain; mais il ne sait plus à qui vendre ses produits : il n'a plus de clientèle !

Avant la crise phylloxérique, il écoulait son vin directement aux consommateurs. L'absence de tous moyens de communication sérieux n'avait pas permis aux négociants en vins, aux gros intermédiaires capitalistes, d'établir leur chaix et d'installer des courtiers au beau milieu des vignobles. Mais, après que le phylloxéra se fut abattu sur les vignes françaises, le temps que les viticulteurs replantèrent leurs vignobles en plants américains, les gros intermédiaires capitalistes accaparèrent la clientèle en lui fournissant des vins étrangers et la déshabituèrent de venir se fournir chez le producteur.

Puis, lorsque le petit propriétaire eut établi ses vignes et qu'il désira vendre son vin, il trouva chez lui, à sa porte, le gros négociant qui, la création des voies ferrées aidant, était venu s'établir dans le moindre bourg du Beaujolais.

Epuisés par les dures années de la crise, les paysans furent heu-

Aussi, est-ce à ces multiples exploitations qu'il songe d'abord à échapper, dès qu'il est capable de penser (A

---

reux, très heureux, de trouver des débouchés immédiats. Ils vendirent leurs récoltes en bloc aux intermédiaires.

Mais quand ces derniers, maîtres du marché, baissèrent les prix, qu'ils profitèrent des bonnes années pour acheter la récolte à vil prix et la revendre, les années suivantes, à des prix majorés à l'excès, les paysans eurent beau vouloir résister : n'ayant plus la possibilité d'écouler le fruit de leur travail, ils furent contraints, obligés de passer sous les fourches caudines des gros négociants qui avaient monopolisé la clientèle. Comme les petits propriétaires laissaient une notable partie de leurs bénéfices dans les mains des intermédiaires, la propriété baissa rapidement. Elle perdit les deux tiers de sa valeur. D'une moyenne de six mille à dix-huit mille, elle tomba à une moyenne de trois mille à dix mille. C'était une expropriation capitaliste partielle.

Les propriétaires ne travaillent donc plus pour eux, ne produisent plus pour eux : ils travaillent, ils produisent pour l'intermédiaire capitaliste. Et chaque fois que la récolte est abondante, si c'est un surcroît de misère pour lui, c'est un surcroît de richesse pour le gros négociant qui achète à bon compte, accapare tout ce qui est sur le marché en prévision des mauvaises années.

*

* *

Les intermédiaires en arrivent aux trusts (Du *Socialiste*). — C.-M.

Les trusts jouent, de plus en plus, un rôle prépondérant au point de vue agricole.

Après le trust des superphosphates, qui influe sur la production, le trust des aciers dont la répercussion se fait sentir lors de l'acquisition des machines, dont l'emploi devient absolument nécessaire à toute exploitation rurale digne de ce nom, voici que l'on annonce le trust des viandes.

Il n'est pas un socialiste qui ne soit au courant du commerce des « beefpackers » américains, depuis qu'un des organes socialistes quotidiens les plus répandus a publié l'intéressante *Jungle*, de notre camarade Upton Sinclair.

Chacun sait de quelle façon les puissantes usines de Packingtown, à Chicago, opèrent; exploitant tout à la fois les producteurs agricoles à qui elles achètent, et les ouvriers qui travaillent le bétail destiné à être vendu en conserve. Du reste, les sommes

De là, la constitution des coopératives de crédit agricole, des coopératives d'achat et de vente. (Voir note 1, page 28).

---

colossales, fabuleuses, distribuées comme dividendes par les Packers en disent beaucoup plus long que ne pourrait en dire le plus copieux de nos articles.

Le Nouveau-Monde ne suffisant sans doute plus aux capitalistes d'outre-mer et, mis en appétit par la pluie de dollars tombant dans l'escarcelle de leurs collègues yankees, voici que l'on parle de la formation d'une Société franco-américaine, désireuse d'installer, en France, une succursale des Stork-Yards.

Quoique l'on nous eût assuré que des terrains avaient été achetés à Sucy-Bonneuil, dans la banlieue de Paris ; à Villenave-d'Ornon, près de Bordeaux, et à Gravilles, près du Havre, je ne sais quelle créance il faut accorder à ces bruits.

Néanmoins, s'il faut en croire un journal spécial, l'affaire est déjà avancée et « des autorisations d'établissement ont déjà été accordées par les Conseils municipaux de Bonneuil, de Graville-Sainte-Honorine et de Villenave-d'Ornon ».

Aussi, le monde agricole se préoccupe-t-il sérieusement de cette nouvelle entreprise capitaliste.

Et M. Marcel Vacher, président de la Société des éleveurs français, n'hésite pas à jeter le cri d'alarme, dénonçant le danger que vont courir les intérêts du monde de l'élevage :

« J'estime très périlleuse pour l'élevage national cette création d'abattoirs et d'usines, nouveau monopole imposé par l'action dominatrice d'un trust tout-puissant.

« Les beefpackers américains, gênés dans leur commerce par les révélations de l'auteur de la *Jungle*, qui démasqua les scandales de leur fabrication, veulent refaire une virginité à leurs conserves en les estampillant d'une marque française.

« D'autre part, ils visent sans aucun doute à approvisionner en viandes abattues les grands centres d'Europe, plus particulièrement ceux d'Allemagne, de Suisse et d'Angleterre.

« La viande se fait rare au delà du Rhin pour plusieurs motifs. En dépit de leurs efforts, les éleveurs ne peuvent dépasser la production actuelle parce que leurs terres se prêtent peu aux rendements intensifs ; aussi développent-ils plutôt chez les animaux l'aptitude laitière.

« Cependant, à raison de la prospérité industrielle et commerciale dans l'empire germanique et de l'augmentation des salaires en résultant, les ouvriers consomment beaucoup plus de viande qu'autrefois ; d'où une surabondance de la demande à laquelle le

Puis, petit à petit, le paysan se transforme.

Grâce aux fréquents contacts qu'il a avec ses pareils, à la part qu'il prend à l'administration ou à la

---

marché intérieur ne peut répondre. C'est pour cela que les Américains vont de l'avant.

« Déjà il y a quelques années, un groupe de financiers yankees voulut créer à Dieppe un abattoir pour faire l'exportation de viande tuée en Angleterre par Newhaven et en Allemagne par Hambourg.

« Ce projet avorta par suite de l'opposition de la municipalité dieppoise, qui soupçonna chez les promoteurs une arrière-pensée d'accaparement et d'importation, manœuvres qui eussent causé sur nos marchés l'avilissement du prix des bestiaux.

« Le même syndicat américain, croit-on, s'efforce, pour aboutir ailleurs, de désarmer les appréhensions de l'élevage français.

« Soyez sans crainte, disent aux producteurs les agents des trusteurs anonymes. Nous travaillerons dans votre intérêt, puisque nous achèterons chez vous tous les animaux dont nous aurons besoin. Ils se gardent bien d'avouer qu'ils visent à l'admission temporaire du bétail du Canada, qui serait introduit en France sans payer aucun droit, à charge d'être réexpédié comme viande abattue hors frontières.

« En admettant même que les monopoleurs disent vrai et qu'ils aient l'intention de se fournir d'animaux sur place, il n'en résultera pas moins de leur ingérence une crise fatale des prix sans profit pour le consommateur. Eu égard à l'importance de leurs ordres en bloc, ces acheteurs rendront impossible la surenchère et, par suite, ils seront les maîtres du marché.

« D'un jour à l'autre, à raison des offres ou de l'abstention de ces tout-puissants clients, il y aura des à-coups énormes, et au grand dommage de l'élevage national.

« Autre conséquence certaine pour Paris : les abattoirs de la Villette seraient délaissés ; d'où la diminution des recettes d'octroi, le chômage d'un nombreux personnel, et aussi une notable dépréciation de la valeur mobilière et du chiffre général d'affaires dans tout un quartier.

« Enfin, les communes où seraient édifiés ces abattoirs et ces usines de sous-produits n'auraient pas qu'à s'en louer. En effet, elles seraient empestées par les eaux résiduaires et par les odeurs émanant des tueries et des échaudoirs, désavantages que compenserait mal le surcroît d'affaires et de ressources communales,

direction de l'association dont il fait partie; aux discussions auxquelles il assiste dans les assemblées géné-

---

dû au séjour à demeure d'un nombreux personnel d'employés et d'ouvriers. »

Sans être absolument de l'avis de M. Vacher sur tous les points, il est incontestable que l'influence de ce trust se fera lourdement sentir sur les éleveurs.

Le trust des viandes sera le maître du marché de la viande, comme le trust du super est devenu le maître du marché des engrais.

C'est le développement normal de la puissance capitaliste en matière agricole.

*
* *

Le trust du super (*Le Socialiste*). — C.-M.

Le trust des superphosphates, avoué sous le nom « d'Entente des fabricants de super » par les intéressés eux-mêmes, démontre lumineusement que le monde agricole devient de plus en plus la proie des trafiquants capitalistes.

Pour combattre les doctrines socialistes, nos adversaires ont l'habitude de nier la concentration de la terre, et, à chaque instant, on nous sert et on nous ressert les milliers de fermiers, de métayers, de journaliers et de petits cultivateurs possédant quelques parcelles de terre qu'ils défendent victorieusement, dit-on, contre la grosse propriété.

Quand bien même les contempteurs de nos théories auraient raison; quand bien même la plus grande partie de la terre serait toujours la propriété entière, absolue de l'immense majorité des ruraux — ce qui n'est pas — l'exploitation capitaliste n'épargnerait point ceux-ci.

De plus en plus, l'agriculture est tributaire de l'industrie, du commerce et des banques. Et, de plus en plus, le cultivateur doit s'adresser aux intermédiaires capitalistes pour acheter et vendre, et aux banques capitalistes pour emprunter.

C'est dire par là que, de plus en plus, il est pressuré par les potentats du capital qui tout à la fois ont des intérêts dans les grosses maisons où viennent s'engouffrer les récoltes de toute une contrée, dans les fabriques d'engrais, dispensatrices des produits fertilisants, et dans les banques où vont puiser, moyennant rétribution, les cultivateurs continuellement gênés.

Par conséquent, tous ceux qui sont un tantinet au courant de

rales; à la lecture des bilans; des rapports qu'on lui communique, qu'il commente; son éducation se fait.

---

la question agraire savent parfaitement qu'en sus des rançons prélevées sur les fermiers, les métayers et les petits propriétaires hypothéqués, par les gros propriétaires fonciers plus ou moins actionnaires des moyens de production, d'échange et de transport capitalistes, les cultivateurs fussent-ils des propriétaires réels du sol qu'ils fécondent, doivent encore laisser une partie du produit de leur travail dans les griffes des intermédiaires capitalistes qu'ils sont obligés d'entretenir dans l'oisiveté — soit quand ils achètent leurs matières premières ou soit quand ils vendent leurs produits.

Mais il ne m'a pas été donné de faire constater cette spoliation légale avec autant de force que je vais pouvoir le faire aujourd'hui.

C'est pourquoi je reviens sur la question des engrais.

De plus en plus, l'engrais joue un rôle prépondérant dans la culture et sa consommation se chiffre, en France, par millions de tonnes.

Ouvrez le premier journal agricole venu et vous y trouverez les cours des nitrates côte à côte avec les cours de valeurs les plus courues en Bourse.

C'est un signe des temps !

Aussi, la fabrication d'engrais devenant une des industries les plus florissantes, est-elle devenue, en peu de temps, une industrie capitaliste, c'est-à-dire une industrie dont l'outillage est possédé collectivement par une poignée de capitalistes.

J'ai déjà dit ici de quelle façon les « *princes du super* » sont parvenus à être les maîtres du marché et à provoquer la hausse de ce produit.

Mais, comme c'était un socialiste qui dénonçait le trust des superphosphates, on a pu taxer nos dires d'exagération.

Or, le trust agit avec un tel sans-gêne vis-à-vis des consommateurs, c'est-à-dire vis-à-vis des cultivateurs, que ceux-ci se révoltent et le Syndicat central des Agriculteurs de France, issu de la Société des Agriculteurs, accuse publiquement la Société de Saint-Gobain, qui a organisé cette entente, d'avoir fait, en moins de 2 ans, 46 o/o de hausse sur les superphosphates.

Ce ne sont plus les socialistes qui vouent aux gémonies l'accaparement capitaliste, ce sont les représentants de la culture !

« Saint-Gobain, écrit l'un d'eux, prélève de dures rançons sur le monde agricole; toutes les explications ne pourront prouver

Instinctivement pour commencer, par raison ensuite, il comprend les bienfaits de cette coopération qui lui

---

le contraire. Il est au nombre de ces organismes qui faussent le libre jeu du commerce des engrais. A ce titre, il est condamnable. Pas plus nous ne voulons de l'état collectiviste, pas plus nous ne permettons à quelques individualités de faire un collectivisme plus dangereux encore et dont le fonctionnement nous conduirait tout droit, beaucoup plus vite et plus sûrement à la formule qu'on reproche aux socialistes, que les discours et les actes des collectivistes patentés. » (*Défense agricole,* du 17 mai 1907.)

Ne voulant pas réfuter l'enfantine comparaison du semi-collectivisme capitaliste — qui profite à quelques unités sociales — avec le collectivisme de demain — qui profitera à toute la société — prenons tout simplement acte de cette déclaration.

Elle prouve combien nous disons vrai en montrant le danger capitaliste aux paysans propriétaires, toujours enclins à douter de notre parole.

J'avais dit, l'autre jour, de quelle façon la Société de Saint-Gobain s'y était pris pour s'assurer la production du phosphate qui, avec l'acide sulfurique, est nécessaire à la fabrication du superphosphate.

Aujourd'hui, le Syndicat central, des Agriculteurs de France nous apprend que cette Société a si bien organisé le trust « qu'il est impossible (du fait de l'accaparement des pyrites et par corollaire de l'acide sulfurique), de produire en dehors de l'Entente (avec un E majuscule s. v. p.) un kilogr. de superphosphate et d'avoir ainsi arrêté toute concurrence sur ce produit ».

Après le phosphate, voici que nos trusteurs accaparent les pyrites !

Ainsi donc, le cultivateur, quand il serait propriétaire, doit se plier aux exigences des intermédiaires capitalistes et accepter les conditions qui lui sont posées.

Et la Société de Saint-Gobain ne cache point qu'elle est la maîtresse du marché.

Un certain M. Maizières qui, dans le journal *L'Engrais,* prend la défense du trust, déclare cyniquement que les hauts cours en engrais ne sont pas à la veille de finir et que nous en avons au moins pour jusqu'en 1915.

« Puisque l'emploi de cet engrais est obligatoire, il faudra bien passer par là. »

Eh ! oui, le monde de la culture est obligé de passer par là, comme il est obligé de passer par les cours de céréales fixés à la

faisait peur et où il avait crainte de perdre toute sa liberté.

N'étant plus rançonné par les intermédiaires de tout

Bourse du Commerce, comme il est obligé de passer par les conditions établies par les fabriques de sucre, comme il est obligé de passer par les prix établis par les laiteries capitalistes, etc. »

C'est ce qui nous fait dire que fermiers ou métayers, journaliers ou propriétaires, les cultivateurs, comme les ouvriers de la terre, subissent toujours et quand même l'exploitation capitaliste.

Ils ne sont pas, comme l'ouvrier de l'usine ou de la mine, comme les employés des grands magasins et des voies ferrées, sous le joug direct de la classe parasitaire, mais ils ne ressentent pas moins les meurtriers effets de la domination capitaliste.

*

* *

L'exploitation agricole et le socialisme (Compère-Morel), p. *21*.

Le superphosphate fabriqué avec le phosphate, la craie phosphatée et l'acide sulfurique est l'engrais reconnu par les savants agronomes et les professeurs d'agriculture comme étant un des meilleurs à tous les points de vue. Une douzaine d'usines en assurent en France toute la production qui est évaluée à 1 million 350.000 tonnes par an. La Société de Saint-Gobain en produit plus de 800.000 tonnes, les établissements Kulmann 300.000 et le reste par les autres fabricants.

Au printemps de 1905, le superphosphate était vendu 0 fr. 35 l'unité franco; en 1907 le même superphosphate était vendu 0 fr. 45, soit une augmentation de 0 fr. 10 l'unité, ce qui représentait une élévation formidable quand on songe que nos cultivateurs consomment annuellement plus de 80 millions de francs de superphosphate !

Pour pouvoir arriver à provoquer cette hausse, nos bons bourgeois capitalistes s'y sont adroitement pris.

Comme le superphosphate est fabriqué avec du phosphate — pour une tonne de superphosphate il entre 45 o/o de phosphate et 15 d'acide sulfurique — il s'agissait tout bonnement d'avoir une situation prépondérante sur cet article.

Aussi la Société de Saint-Gobain, qui a à sa tête la fine fleur des agrariens de la bourgeoisie, a-t-elle agi en conséquence.

Elle acheta à bas prix les gisements de la Somme, prit de gros

acabit qui vivaient à ses crochets, les bénéfices qu'il réalise dans son exploitation sont plus élevés et il cons-

---

intérêts dans les Sociétés phosphatières non encore accaparées et, de cette façon, posséda le marché.

Et il arriva que le phosphate de Tennessee qui valait, en 1905, environ 6 deniers (0 fr. 63) à Dunkerque, fût, en 1907, introuvable à moins de 9 deniers (0 fr. 945) soit 50 o/o d'augmentation ; que les craies phosphatées 50/55 que l'on obtenait à 0 fr. 36 en bateau sur la Somme, se payèrent 0 fr. 54/0.55, soit également 50 o/o, et cela sans qu'aucune augmentation de salaires ne soit venue améliorer la situation des extracteurs et des ouvriers des usines de phosphate.

Les bénéfices de cette hausse atificielle allèrent tout entiers dans les poches des actionnaires de la Société de Saint-Gobain.

*
* *

L'exploitation agricole et le socialisme (Compère-Morel), p. 19.

Les grainetiers arrivent à vendre trois fois, quatre fois plus cher qu'ils n'ont acheté.

Ainsi une des maisons les plus importantes de la place de Paris achetait en Beauce, en 1906, ses graines de radis 90 francs et les revendait 250 ; ses graines de betteraves 50 francs et les revendait 130 ; ses graines de carottes 90 francs et les revendait 200 ; ses graines de navets 70 francs et les revendait 220 et ainsi de suite !

Disons, cependant, qu'elle se contentait de 7 à 8 francs par 100 kilogrammes de blé.

Je sais que pour atténuer l'effet produit par ces chiffres, les défenseurs du commerce capitaliste nous diront que ces produits, recevant une préparation toute spéciale en entrant dans « ces maisons mammouths », il n'est que justice de rémunérer ce travail.

Oui, il est incontestable que pour les produits agricoles non envoyés directement aux clients du grainetier, il y a le nettoyage qui consiste à épurer les graines destinées à la vente au détail et à en faire plusieurs catégories.

Nous ne le contestons pas ; mais, à notre tour, nous devons dire que ce travail, ce nettoyage, cette épuration, ont été effectués au compte du cultivateur, puisque l'on déduit à celui-ci 5, 10 ou 15 kilos comme déchet. Déchet qui est quand même vendu et dont le prix rémunère largement le travail de main-d'œuvre.

Ainsi donc, le cultivateur, après avoir été exploité par son

tate que son effort personnel se trouve rémunéré davantage.

---

propriétaire qui a profité de ce qu'il avait su faire davantage fructifier la terre louée, pour lui élever son loyer, est encore exploité par l'intermédiaire capitaliste, qui profite de ce que les produits arrivent plus nombreux sur les marchés — et cela grâce à de meilleures méthodes — pour imposer ses prix.

* * *

L'exploitation agricole et le socialisme (Compère-Morel), p. 23.

On sait que le lait est la boisson où se rencontrent les principes alimentaires les plus complets et qu'elle est la nourriture de tous nos enfants.

Sa production, comme sa consommation, est donc digne du plus haut intérêt.

Il arrive que le cultivateur vend son lait excessivement bon marché, « au-dessous de sa valeur réelle », et que le consommateur, lui, le paie souvent très cher, et bien « au-dessus de sa valeur réelle ».

Les Maggi, les Fermiers réunis, les Centrales et autres laiteries capitalistes achètent le lait dans presque tout le pays. Leurs établissements sont installés dans presque chaque canton et leurs hautes voitures, aux cheveux rapides comme le vent, sillonnent matin et soir les plaines de nos campagnes.

Ils paient le lait 0,09 et 0,10, 0,11, voire 12 centimes le litre, suivant les saisons.

Le lait est alors travaillé.

Quand il arrive en ville, il est vendu 0,25, 0,30, 035, 0,40 centimes et même plus, suivant qu'on lui a enlevé ou laissé les matières grasses dont il est si riche...

J'ai dit que le cultivateur vendait le lait au-dessous de sa valeur réelle. Prouvons-le :

Examinons à combien revient un litre de lait.

Voici les chiffres :

Intérêt à 4 0/0 du capital d'exploitation (1 vache coûtant 500 francs)	20 »
Prime d'assurance	15 »
Entretien des bâtiments et assurance	12 »
Amortissement du mobilier de l'étable et du mobilier servant à recueillir le lait	3 »
Saillie	4 »
A reporter	55 »

C'est alors que sa mentalité, de beaucoup plus élevée qu'au temps où, seul, sans défense, il produisait en solitaire et ne savait lutter contre les requins de la

Report.		55 »
Eclairage		1 »
Vétérinaire et médicaments		10 »
Salaire du vacher et main-d'œuvre		55 »
Frais généraux		10 »
155 jours de pâturage		60 »
Nourriture pour 210 jours à l'étable :		
La dépense en fourrage s'élève, par jour, à 5 kilos de paille	» 12	
5 kilos de foin	» 24	
25 kilos de betteraves	» 30	
2 kilos de tourteau	» 38	
Total	1 04	
Soit 210 jours environ		218 »
Litière (5 kilos par jour à 2 francs le quintal)		37 »
Intérêt du capital représenté par les dépenses annuelles.		15 »
Total		460 »
De ces dépenses, il faut déduire :		
1 veau, d'une valeur de 24 francs; 7 tonnes 1/2 de fumier à 56 francs		80 »
Ce qui réduit les frais à		380 »

Soit 380 francs par vache et par an.

Comme le rendement moyen d'une vache est d'environ 2,700 litres par an, les frais de production d'un litre de lait s'élèvent à :

280 : 2,700 litres — 0 fr. 14

Et comme le cultivateur ne vend son lait que 0,10 11 ou 12 centimes aux laiteries capitalistes, il perd, 5, 4, 3 ou 2 centimes par litre.

Il ne gagne véritablement que lorsqu'il le vend au consommateur 20 centimes le litre et encore quand celui-ci vient le lui acheter sur place.

Il ne faut pas croire que les chiffres cités soient grossis, tout au contraire.

Un cultivateur des environs de Calais affirmait qu'après s'être

finance et du commerce, lui permet de songer, non plus seulement à l'achat, à la production et à la vente

---

rendu compte de tout ce qu'il dépensait pour la nourriture de ses vaches et les frais qu'il avait autour d'elles, il était convaincu que le litre de lait devait être vendu 25 centimes pour permettre au producteur de ne point manger d'argent.

Mais voilà, la grande difficulté, c'est de pouvoir vendre ce prix.

Les cultivateurs ne sont point des marchands ordinaires. Ils n'ont pas devant eux une clientèle de consommateurs consommant directement leurs produits. Ils ont affaire pour leur lait à un seul acheteur, comme ils n'ont affaire qu'à un seul acheteur pour vendre leurs blés, leurs betteraves, leur vin, etc., etc.

C'est la maison capitaliste.

C'est la laiterie qui distribuera des millions de dividende à ses actionnaires et cela grâce à l'exploitation du paysan.

C'est elle qui leur fera les prix et ils seront obligés de les accepter.

Et le lendemain, quand la laiterie capitaliste aura le lait en main, elle sera encore libre de le vendre le prix qui lui conviendra.

Ayant fait la sélection dans les laits, elle vendra celui qui est aqueux et peu nutritif aux prolétaires de la ville !

Et les enfants de ceux-ci seront les victimes toutes désignées des cholérines infantiles et autres épidémies.

Le bon lait, le lait dont la valeur nutritive est élevée, elle le vendra à un prix excessif aux riches bourgeois — malgré qu'elle ne l'ait pas payé plus cher.

Et si elle en a trop, si il y a pléthore, elle fera du beurre.

Comme avec 27 ou 28 litres de lait, on peut arriver à obtenir un kilo de beurre d'une valeur de 2 fr. 70 ou 2 fr. 80 et que le lait écrémé, c'est-à-dire privé de son beurre, possède encore une valeur, puisque, donné en nourriture à des veaux et à des porcs, il produit jusqu'à 5 ou 6 centimes du litre, la laiterie capitaliste fera toujours de bonnes affaires, tout à la fois sur le dos du producteur et du consommateur.

(Note 1 de la page 19) Ce qui se passe dans la plupart des milieux agricoles est à signaler.

Les Syndicats et les Coopératives sortent de terre comme les champignons.

Les caisses de crédit agricole et les mutuelles-incendie et bétail se créent un peu partout.

en commun, mais à la propriété commune, collective, dans la coopérative.

9. — Propriété Coopérative d'abord, propriété sociale ensuite.

Ce n'est pas encore, il est vrai, la propriété collective *sociale,* mais c'est la propriété collective *coopérative.* Il y a progrès.

Malgré ce résultat immense, colossal, quand on songe à l'esprit du paysan, il ne faut pas laisser croire

---

On discute avec l'intermédiaire, on le menace, et, en certains endroits, on commence à le supprimer.

Ainsi, chez nous, dans la région du Nord, les plus passifs des paysans se révoltent.

Dans tout le Bray, qui couvre une notable partie des départements de l'Eure, la Seine-Inférieure et l'Oise, pays des beurres fins, du lait supérieur et des crêmes succulentes, les producteurs n'entendent plus se laisser exploiter par les intermédiaires qui imposent leurs prix. Des réunions publiques ont lieu et l'étendard de la révolte est levé contre les parasites sociaux vivant autant au détriment des consommateurs qu'au détriment des producteurs.

A côté des Brayons, ce sont les producteurs de fruits rouges, de haricots, des petits pois, choux-fleurs, asperges, etc., etc., qui s'organisent pour ne plus être rançonnés. Plus loin, nous voyons les producteurs de la betterave se grouper pour mettre fin aux abus qui marquaient son achat et sa livraison.

Puis, dans les moindres des bourgades, on désire fonder des Coopératives, tout aussi bien de consommation que d'achat.

Et ce n'est pas seulement dans le Nord, c'est dans toutes les contrées agricoles de la France que l'on sent cette poussée.

Partout où je suis passé : dans le Centre et le Midi, dans l'Ouest, comme dans l'Est, les ruraux brisent ou désirent briser les vieilles coutumes, les anciennes habitudes de travail, de vente, d'achat, transformer leur vie de fond en comble.

C'est là un présage heureux en même temps qu'une démonstration frappante de l'influence du milieu sur l'homme.

En Charente-Inférieure, plus de cent Coopératives de laiterie groupant autour d'elles plus de 50.000 adhérents, ont produit

que la *coopération* c'est le *socialisme*. Quand bien même toutes les coopératives agricoles seraient socialistes, administrées par des socialistes, vouant leurs bénéfices à la diffusion des idées socialistes, quand bien même elles auraient groupé toutes les propriétés privées des coopérateurs en une seule propriété impersonnelle, exploitée par tous, il n'y aurait rien de changé dans la société capitaliste.

Si les coopératives étaient arrivées à ce stade supérieur d'être toutes unies entre elles, évitant par cela, des luttes sur le marché entre organisations sœurs, les *coopérateurs* propriétaires collectifs auraient toujours à lutter contre les *capitalistes* propriétaires collectifs et, dans cette bataille de chaque instant, les capitalistes, disposant des trésors de guerre, amassés à leur profit par un prolétariat pressuré à l'excès, l'issue serait encore plutôt fatale aux organismes coopératifs, ceux-là ne pouvant réduire, restreindre l'alimentation et l'entretien de la force-travail dont ils disposeraient

---

12 millions de kilos de beurre en une année, représentant une somme de plus de 36 millions. Dans la Haute-Savoie, dans le Jura et le Doubs, la fabrication du fromage de gruyère est effectuée dans les fromageries coopératives ou communales, permettant aux cultivateurs de retirer 15 et voire même 18 centimes du litre de lait.

Dans la Drôme, le lait était vendu de 9 à 10 centimes le litre avant la Coopérative ; les cultivateurs en retirent 15 centimes maintenant. Dans l'Hérault, à Maraussan, comme à Bessan, Baixas, Puisserguier, une Coopérative englobe tous les viticulteurs qui possèdent une cave en commun, et Cathala me disait au Congrès de Limoges, que dans un avenir prochain, ils exploiteraient leurs terres en commun. Dans l'Oise, aussi, plusieurs laiteries coopératives ont été fondées et si elles n'ont pas donné ce que l'on attendait d'elles, c'est qu'elles n'ont pas eu à leur tête des hommes aptes à les diriger. Elles ont été tout bonnement des coopératives électorales.

comme les propriétaires capitalistes auraient le loisir de le faire.

En plus, les sans-propriété resteraient toujours des sans-propriété, ne pouvant mettre en collectivité autre chose que leurs misères et leurs souffrances.

Malgré tout, le mouvement coopératif est excellent, et nous ne pouvons mieux faire que de convier les paysans à y entrer.

Et au fur et à mesure que le prolétariat s'approchera du pouvoir, nos petits propriétaires, que la pratique du syndicalisme et de la coopération aura préparé, s'élèveront à une conception plus élevée de la propriété que celle qu'ils en ont en ce moment, se préparant à gérer scientifiquement, avec les instruments techniques nouveaux les immenses domaines terriens que la Révolution victorieuse leur remettra entre les mains.

Et il en sera fait pour toujours de la propriété capitaliste, de la production capitaliste et de l'exploitation capitaliste, qui iront rejoindre dans le passé les anciennes formes de propriété, de production et d'exploitation dont nos ancêtres se sont eux aussi débarrassés.

La propriété coopérative n'aura été — et elle ne peut être que cela — que le trait d'union entre la propriété individuelle et la propriété collective.

10. — Un peu de logique s'il vous plaît.

Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que les agrariens de la classe bourgeoise qui nous combattent, après avoir implicitement avoué la supériorité de l'exploitation agricole collective en reconnaissant que les petits propriétaires seront indubitablement écrasés par elle, en arri-

vent à verser des larmes sur l'absorption des petits propriétaires par la collectivité.

Admettre qu'en système collectiviste la petite propriété sera une forme surannée de production ne pouvant lutter avec la propriété sociale qui provoquera un développement de richesse — et par conséquent de bien-être — au profit de tous, et pleurer en même temps sur la future disparition de cette petite propriété, me semble quelque peu contradictoire.

Il est vrai que s'il fallait s'arrêter aux contradictions dans lesquelles s'empêtrent nos adversaires, nous aurions de quoi faire !

11. — Comment la propriété est répartie en France.

On lit dans la bonne presse et dans les livres d'économie rurale plus ou moins couronnés par l'Académie des sciences morales et politiques, que le travail agricole partage les travailleurs des champs en autant de chefs d'exploitation que d'auxiliaires ou de salariés.

On écrira par exemple, que sur les 3,604,789 chefs d'exploitations, fermiers et métayers, et sur les 3,058,346 régisseurs, journaliers et domestiques de fermes, soit un total de 6,663,135 unités, il y a 3,387,245 propriétaires terriens et 3,275,890 travailleurs des champs non propriétaires se décomposant ainsi :

Non-propriétaires :

621,131 journaliers ;
585,623 fermiers ;

220,871 métayers ;
1,832,174 domestiques de ferme ;
16,091 régisseurs.

Propriétaires :

2,199,220 propriétaires cultivant exclusivement leurs terres ;
475,778 fermiers ;
123,297 métayers ;
588,950 journaliers.

Ce qui démontre, ajoute-t-on, que 51 p. 0/0 des ruraux sont des propriétaires fonciers.

C'est entendu.

Mais si l'on ne se contente pas d'accepter bénévolement ces chiffres bruts, si l'on se donne la peine de vouloir connaître la figure et la position sociale des braves gens que l'on a classés comme propriétaires, qu'aperçoit-on ?

Qu'à part quelques centaines de mille de bons gaillards, dont les millions et les millions d'hectares leur rapportent de gros revenus (**B**), soit qu'ils les cultivent eux-mêmes, qu'ils les donnent en location à des fermiers, ou qu'ils se partagent les produits que l'on en extrait avec des métayers, les trois quarts des propriétaires cultivant exclusivement leurs terres, avec l'aide de la famille, ou avec l'aide d'autrui au moment de la moisson, sont tout bonnement de braves gens qui se tuent à la peine, font deux journées dans une — s'exploitant plus férocement qu'un patron ne les exploiterait — vivent plus inhumainement qu'un salarié de la ville ne vit, pour arriver à ce piètre résultat d'être condamné à vendre leurs quatre coins de terre, si deux mauvaises années se succèdent (**C**).

Et voici ce qu'écrivait M. Ernest Lesigne, qui n'a rien de socialiste, en parlant de la répartition de la propriété en France :

« Non, disait-il, il n'est pas vrai que la terre française soit la libre chose de ceux qui la cultivent, et le chiffre de huit millions de petits propriétaires qu'on fait sonner si haut et si fort, à tout propos et hors de propos, n'est qu'un lamentable trompe-l'œil, grâce auquel les habiles masquent la réalité néfaste à notre pays. Cette réalité est que plus de « 25 millions d'hectares », constituant plus de la moitié de la terre cultivable française, sont encore, sous forme de grands domaines, la propriété de moins de « soixante-cinq mille » familles, soit près de quatre cents hectares par famille en moyenne. Si vous appelez cela de la petite propriété !

« Les fameux huit millions de propriétaires fonciers enregistrés par le fisc se partagent-ils tout au moins les 25 millions échappés aux soixante-cinq mille familles en question ? Du tout : les quatre cinquièmes, soit 20 millions d'hectares, sont encore le lot d'un petit nombre de possédants moins gros, mais détenant cependant encore de dix à cent hectares et plus.

« Que reste-t-il donc en propre à tout le peuple rural, à l'énorme masse paysanne de toute cette terre de France qu'on prétend être allée dans ses mains après l'abolition de l'ancien régime ?

« Des loques, des bribes, à peine cinq millions d'hectares en tout, alors que les familles rurales vivant de la culture, comptent près de vingt millions de têtes. « Un quart d'hectare par tête, voilà la propriété paysanne française ». La conséquence est que, pour les neuf dixièmes des cas, le cultivateur français cultive

non pas sa propre terre, mais bien la terre d'autrui, et qu'il doit payer une dîme annuelle d'environ deux milliards. »

Du reste, voici un tableau qui permet de juger impartialement de quelle façon la propriété terrienne est possédée. Les chiffres qu'il contient sont plus éloquents que le plus éloquent des discours :

PROPRIÉTÉS	NOMBRE DE COTES	SUPERFICIE EN HECTARES
De 0 à 2 hectares.	10.426.368	5.211.456
De 2 à 6 —	2.174.188	7.543.347
De 6 à 50 —	1.351.499	19.217.902
Au-dessus de 50 hectares.	122.646	17.415.599

Ainsi, la contenance imposable des terres de France étant de 49,388,304 hectares et le nombre total des cotes de 14,074,801, les 10,426,368 *cotes foncières* au-dessous de deux hectares représentent 74,09 *pour cent* de l'ensemble des cotes, tandis que les 5,211,456 *hectares* de propriété qu'elles réunissent ne représentent *que* 10,53 *pour cent* seulement de la superficie totale.

Et parmi ces 10,426,368 cotes foncières de moins de deux hectares, combien il en est d'extraordinaires !

L'autre jour, je recevais d'un ami d'Avize, département de la Marne, une feuille d'avertissement délivrée par le directeur des contributions directes pour l'acquit de la contribution foncière. Cette feuille portant l'article 892 du rôle, informait le propriétaire Rolland (Emile), demeurant à Avize, que ses propriétés non bâties étaient imposées pour un *revenu cadastral de un centime.*

Dire que dans l'armée des petits propriétaires, il y à une foule de proprios de ce calibre-là qui sont obligés de verser 0,05 d'avertissement pour payer un centime d'impôts !

Ce qu'il y a de plus fantastique, c'est que des hommes sérieux, comme M. Leroy-Beaulieu, font encore semblant de croire à la diffusion de la petite propriété, à sa richesse, à sa résistance et à son immuabilité !

Du reste, tout démontre la situation misérable et précaire de la petite propriété.

Si, après avoir examiné de quelle façon se divise la propriété au moyen des cotes foncières, nous voulons nous renseigner en examinant le nombre des exploitations, nous trouvons :

4.852.963 exploitations agricoles
détenant **12.572.000 hectares de terre** d'un côté
et **859.789 autres exploitations**
détenant **36.828.000 hectares** de l'autre.

Comme dans les 4,852,963 exploitations, il existe 2,235,405 exploitations de petite culture au-dessous de un hectare détenant 1,372,300 hectares, la moyenne de l'étendue de ce que l'on qualifie de très petite propriété est de 0 h. 59, tandis que la moyenne de la superficie des 138,671 exploitations de plus de 40 hectares, compris dans les 859,789 exploitations détenant près de 37 millions d'hectares, est de 162 h. 21 !

Combien peuvent-être heureux les milliers et les milliers de très petits propriétaires possédant pour tout potage 0 hectare 59 ares ! Quelles fantastiques richesses peuvent-ils extraire de semblable propriété ?

12. — Diminution des petites exploitations.

Aussi la situation misérable des petits cultivateurs est telle que leur nombre diminue de jour en jour. Et dans une communication adressée à l'Institut international de statistique à Copenhague, M. Yves Guyot avouait que les petites exploitations occupant un ou des salariés, étaient tombées de 1896 à 1901 de 1,484,000 à 1,340,000.

La grande exploitation, tout au contraire, augmente et, dans l'espace de 10 ans, les exploitations agricoles au-dessus de 100 hectares ont augmenté en nombre de 4,477 unités, et en superficie de 197,300 hectares (**D**).

13. — Fermiers et Métayers.

Quant aux fermiers et aux métayers, leur situation économique n'est pas à envier.

Sur 1 million 061,401 fermiers, il y en a d'abord 585,623 non propriétaires, ne possédant pas un sou vaillant — à quelques exceptions près — et devant suer des rentes aux propriétaires d'un bout de l'année à l'autre.

Les 475,778 qualifiés de propriétaires, que possèdent-ils ? Les statistiques sont muettes à ce sujet. Mais comme nous savons qu'il suffit de posséder un mètre carré de terre pour être incorporé dans l'armée des possédants terriens, nous sommes persuadés qu'à part les quelques milliers de fermiers dont les biens ont une étendue équivalente à ceux qu'ils louent, l'immense majorité de ce demi-million de fermiers n'a guère grand chose à son actif.

Les métayers sont, eux aussi, divisés en propriétaires et en non-propriétaires. On l'a vu plus haut, les non-propriétaires sont au nombre de 220,871 et les autres atteignent le chiffre de 123.297. Inutile de dire que s'ils possédaient assez pour ne pas être contraints de faire faire des petits aux capitaux de ceux qui prélèvent une part, et la meilleure, sur leur travail, il y a belle lurette qu'ils auraient lâchés les propriétaires de leurs métairies.

On sait en quoi consiste le métayage.

Les gros propriétaires terriens : les maîtres comme on les appelle, ne faisant pas valoir directement, donnent leurs terres à des travailleurs ruraux afin que ceux-ci les exploitent. Ces derniers sont dénommés métayers, et, suivant l'étendue de ses propriétés, un maître a deux, trois, dix, vingt métayers.

En retour de la terre qu'on leur remet, du logement et des bâtiments pouvant les abriter qu'on leur assure, les métayers doivent partager par moitié leurs récoltes avec le maître; lui verser une certaine somme comme redevance, lui porter quelques poulets, de nombreuses douzaines d'œufs, une certaine quantité de kilogs de beurre et souvent lui faire gratuitement des journées de travail.

On se figure aisément à quel degré d'exploitation sont livrés ces braves gens, obligés, parfois, de vivre avec des sommes ne dépassant pas 4 à 500 francs (**E**).

Et j'en ai vu beaucoup comme ça de fermiers et de métayers misérables, dans tous les coins de la France, vêtus d'une blouse déteinte, d'un pantalon de velours blanchi par l'usage, chaussés de lourds sabots ou de pesantes galoches, suivant mélancoliquement leur atte-

lage, composé d'une vache ou deux, d'un bœuf ou de deux chevaux abîmés et fatigués.

Comme habitation, généralement un taudis sans air ni lumière, couvert de chaume et de tuiles... Et quelquefois les bestiaux logeant sous le même toit, dans une pièce attenante à la cuisine, l'odeur acre et forte du fumier se mêlant à la vapeur d'une soupe quelconque.

Jamais un journal dans les mains, n'ayant pas ou peu de repos, ignorant tout de la vie intellectuelle, ne connaissant en rien les joies du penseur et ne sachant pas qu'il est possible de transformer le milieu dans lequel s'écoule leur existence, dans un sens meilleur, telle est la lamentable et triste vie que mènent un grand nombre de fermiers et de métayers, tandis qu'au loin, les propriétaires peuvent s'offrir les distractions les plus coûteuses, les jouissances les plus variées, les satisfactions les plus diverses avec le produit de leur travail.

14. — Les petits propriétaires sont chargés de dettes.

Il ne faut pas croire que tous les petits propriétaires cultivant leurs propres biens ou devenus métayers et fermiers — afin de posséder une plus grande exploitation — soient les maîtres absolus de leurs biens.

Il y a belle lurette qu'ayant eu besoin de numéraire, ces braves gens, dont les économistes orthodoxes usent et abusent contre nous, sont allés tendre la main chez les marchands d'argent, perdant ainsi l'effectif des champs qu'ils cultivent.

D'après des statistiques sérieuses, des auteurs, qui ne peuvent être suspects de parti-pris, ont déclaré que sur cent propriétaires terriens, il n'en est pas quatre qui disposent de leurs propriétés, ceux qui leur ont prêté quelques capitaux, ayant eu soin de prendre une inscription hypothécaire sur les biens fonciers de leurs débiteurs.

Dans la *Dette agraire* et l'*Héritage foncier*, un spécialiste des questions agraires écrivait « que la plupart « des travailleurs ruraux ne travaillent plus pour eux ; « qu'ils sont passés à l'état de simples exploitants pour « le compte d'autrui ». Et il ajoutait : « Ils ne sont « plus les métayers du XVIII[e] siècle, ils sont retombés « dans l'esclavage des colons du Bas-Empire, ce sont « des salariés du Capital, avec cette aggravation qu'ils « ne sont pas libres de faire grève. »

Du reste, la simple consultation des registres confiés aux conservateurs des hypothèques suffit à le prouver.

En une seule année, 770,494 inscriptions nouvelles ont été prises et il n'en a disparu que 390,957 ; soit une augmentation de 389,537 propriétaires obligés d'avoir recours aux prêteurs d'argent pour continuer la mise en culture de leurs terres !

Comme l'on s'en doute, la dette agraire ne touche nullement la grande propriété. C'est la masse innombrable des moyens, petits et très petits possédants qui se trouvent dans les mains de l'autocratie financière et ploient sous le lourd et pesant fardeau des capitaux qui leur ont été prêtés et dont il leur faut payer annuellement l'intérêt (**F**).

15. — Augmentation des prêts hypothécaires.

Et au fur et à mesure que la moyenne, petite et très petite culture se trouvent concurrencées par les grandes et très grandes exploitations, que, de plus en plus, le développement du machinisme employé par ces dernières les rend inférieures et ne leur permet plus de produire pour vivre humainement, les prêts hypothécaires augmentent vertigineusement.

Ainsi, en 1841, 329,576 prêts avaient été effectués pour une somme de 401,575,840 francs; en 1898, le nombre de ces prêts atteint 465,470 pour une somme de 2 milliards 700 millions. A 57 ans de distance, les prêts annuels ont plus que sextuplé !!

L'état misérable des producteurs agricoles ne peut donc être nié, et la terre, comme tous les autres moyens de production et d'échange, est accaparée par la bourgeoisie capitaliste. Quand les capitalistes ne la possèdent pas en propre pour la cultiver eux-mêmes, avec le nouvel instrument technique agricole, ou la faire cultiver par des fermiers ou des métayers, ils la possèdent indirectement, puisque elle est hypothéquée par eux du montant des sommes qu'ils ont avancées aux moyens, petits et très petits propriétaires.

Et elle leur rapporte toujours autant, puisque si un hectare de terre d'une valeur de 1,800 francs leur procure, étant loué, un revenu de 75 francs, une somme de 1,800 francs prêtée à un petit ou moyen cultivateur, leur procure, au taux — souvent dépassé — de 4 fr. 50 ou 4 fr. 75, un revenu de près de 80 francs.

Détenant la plus grande partie — et la meilleure — des terres cultivables, ayant avancé des dizaines de

milliards aux cultivateurs-propriétaires avec inscription hypothécaire sur le foncier et moyennant un intérêt souvent excessif, la bourgeoisie capitaliste peut dire qu'il ne se donne pas un coup de bêche, que le soc de la charrue ne retourne pas une seule motte de terre, sans qu'elle n'en profite.

16. — Vente de biens.

Aussi, combien sont nombreux ceux qui succombent en route !

Combien y en a-t-il qui n'arrivent plus à payer les intérêts des sommes qu'on leur a avancé et dont on doit vendre tous les biens, pour rembourser le ou les créanciers ?

Le relevé du nombre des ventes sur saisie nous démontre que si les prêts hypothécaires augmentent, ainsi que le chiffre des sommes prêtées, le nombre des saisies suit la même progression.

En 1865, 5,538 ventes sur saisie étaient effectuées; trente ans après, en 1896, il était transcrit aux hypothèques 20,390 procès-verbaux de saisies immobilières !

Et à côté de ces ventes sur saisie, elles sont innombrables les ventes à l'amiable, sans poursuite; celles de braves paysans qui, se voyant dans l'impossibilité de joindre les deux bouts, n'attendent pas la culbute finale et vendent leurs lopins de terre, leurs maisonnettes, afin de désintéresser ceux à qui ils doivent.

En 1894, il y eut jusqu'à 544.902 ventes de petites propriétés de moins de 5,000 francs pour une valeur de 368 millions.

Ces 544,902 petits propriétaires quittant, abandonnant une terre impuissante à les nourrir, parce qu'ils

n'ont pas les moyens de la cultiver suivant les données de la science agronomique moderne, sont la preuve vivante que la concentration capitaliste opère dans le domaine agricole comme dans tous les autres domaines de l'activité humaine, ruinant, dévalisant, expropriant les propriétaires en qui l'union du travail et du capital existait encore (**G**).

II

17. — La question agraire et le socialisme.

Lorsque les économistes à la solde de la classe bourgeoise furent obligés de reconnaître que la concentration capitaliste ruinait des milliers et des milliers de petits commerçants et de petits artisans ; qu'elle les précipitait dans un prolétariat d'autant plus malheureux qu'il avait conscience de ses souffrances, ils ne s'avouèrent point vaincus.

Jetant leurs regards sur la terre et mettant leurs dernières espérances dans les milieux paysans, ils clamèrent la faillite des « prophètes marxistes » en ce qui concerne la propriété rurale.

A entendre ces bons apôtres, Marx s'était illusionné sur le résultat de l'introduction du machinisme dans l'agriculture, il n'avait pas compris la valeur technique de la petite propriété, puisque, disaient-ils, la terre est beaucoup plus fertile quand elle est travaillée par son propriétaire que lorsqu'elle est ouvrée par un salarié et qu'il avait ignoré que le petit propriétaire pouvait lutter, avec avantage, contre la grande propriété terrienne (**H**).

Ils lui reprochaient aussi de n'avoir envisagé la question agraire, vis-à-vis des forces capitalistes déchaînées, qu'à un point de vue particulier et dans un milieu spécial; de n'avoir illustré sa loi générale de l'accumulation capitaliste qu'avec des exemples anglais, en se servant d'un pays unique en ce qui concerne la répartition du sol : de l'Irlande.

18. — Ce que disent les faits.

Or, il ressort des faits mêmes, des statistiques fournies par nos propres adversaires; des plaintes formulées aux tribunes parlementaires des différentes nations où le capitalisme fait son œuvre ; des multiples travaux des autres experts en matière agricole ; des campagnes menées par les journaux spéciaux; que tout ce qu'a écrit Marx, sur la question agraire, est l'absolue expression de la vérité.

19. — Augmentation de terres cultivables, diminution de la population rurale.

« Dans les comtés de Suffolk et de Cambridge, « écrivait, par exemple, le grand théoricien socialiste « allemand, la superficie des terres cultivées s'est con- « sidérablement augmentée pendant les derniers vingt « ans, tandis que la population rurale a subi une dimi- « nution non seulement relative, mais absolue. En An- « gleterre, elles (les machines) dépeuplent les cam- « pagnes. (*Le Capital*, p. 217). »

En France, de 1790 à 1890, la superficie des terres cultivées s'est augmentée de 6,000,000 d'hectares; des

prés de 1,250,000 hectares ; des vignes de 650,000 hectares et des jardins de 200,000 hectares ; soit 8,100,000 hectares. De 1882 à 1892, 1,161,002 hectares ont été travaillés pour être rendus cultivables, et malgré cette mise à la disposition de la culture de plus de 9 millions d'hectares, l'introduction du nouvel instrument technique agricole, surtout de la machine, a provoqué une diminution considérable de la population rurale. De 76 p. o/o qu'elle était en 1846, elle était tombée à 62,6 p. o/o en 1891. Et, du dernier recensement, qui date de 1906, il ressort que les milieux ruraux ont encore perdu plus de 250,000 habitants depuis 1901.

Marx avait-il raison quand il pronostiquait le dépeuplement des campagnes malgré l'augmentation de la superficie des terres cultivées ?

20. — Prolétarisation fatale des massss rurales.

Que les contempteurs des théories marxistes veuillent bien relire le titre V du chapitre XXV du *Capital*, concernant le prolétariat agricole anglais. Ils y verront dépeinte, plusieurs années à l'avance, la situation du prolétariat agricole français, des petits et moyens propriétaires, des gros propriétaires fermiers, des fermiers capitalistes et des misérables métayers.

La liste des salaires payés dans trois villages, aux environs de Brandfort, Wimburne et Foole ne peut-elle pas être comparée aux listes des salaires payés aux ouvriers agricoles de la Bretagne, de la Picardie ou du Nord ?

La déposition de John Smith, directeur de la prison d'Edimbourg, déclarant que « l'ordinaire des prisons

anglaises est bien meilleur que celui de la généralité des ouvriers agricoles », ne nous oblige-t-elle pas à mettre en parallèle l'ordinaire des prisons françaises avec le brouet noir et le lard infect que l'on trouve sur les tables graisseuses des cuisines de nos fermes ?

Et la hutte du paysan irlandais de 1865, aux murs de terre et moellons ; aux planchers faits de terre nue comme avant qu'elle fut construite ; au toit à la masse de paille hachée et boursouflée ; ne peut-elle pas être comparée au taudis du métayer des Landes et du vigneron du Beaujolais ; à la cabane du petit propriétaire de la Lozère ou à la hutte du journalier de Briconville, dans la Beauce ou du fermier de Scrignac dans le Finistère ?

Puis, faut-il que nous fassions constater une fois de plus, qu'en France, les petits propriétaires occupant un ouvrier ou deux diminuent aussi rapidement qu'ils diminuaient en Irlande, lorsque la concentration capitaliste supprimait une partie des fermes, celles des trois catégories de 1 à 15 ares ?

Faut-il ensuite citer l'augmentation des grandes exploitations agricoles dévorant les petites et moyennes exploitations avec la même gloutonnerie que les terriens irlandais dont nous entretenait Marx ?

Combien nous faudra-t-il répéter de fois les mêmes arguments, alléguer les mêmes chiffres, citer les mêmes preuves, nous référer aux mêmes auteurs, pour nous faire comprendre de nos adversaires ?

Combien d'années encore faudra-t-il que nous criions les mêmes vérités pour les faire entendre d'abord, accepter ensuite ?

Heureusement que la transformation de la propriété terrienne s'opère avec tant d'éclat qu'il sera impos-

sible, même aux plus aveugles, de ne point la constater.

Le mode de production moderne fait son œuvre révolutionnaire dans l'agriculture comme dans l'industrie. Certes, il agit plus lentement dans le domaine agricole que dans le domaine industriel — parce que le paysan, guetté par l'expropriation capitaliste dispose sur lui-même d'une force de compression et d'exploitation de beaucoup plus puissante que celle que possédait jadis le petit industriel — mais *fatalement* la propriété capitaliste supplantera la propriété privée du travailleur rural.

Elle la supplantera — je devrais dire : elle la supplante de plus en plus — par l'introduction de la division du travail, multiplicateur de produits dans l'agriculture comme dans l'industrie; par la pénétration de la mécanique et du cheval-vapeur dans la ferme et sur ses dépendances; par l'adjonction du laboratoire à l'étable; du chimiste au conducteur de charrue.

Et quand la propriété privée de la terre, fruit du labeur opiniâtre de celui qui en était, ou qui en est encore le détenteur, se sera définitivement volatilisée aux rayons brûlants et absorbants de la grande propriété terrienne privée capitaliste : il ne restera plus aux dépossédés — comme Marx l'a dit avec tant de force — qu'à *exproprier* les *expropriateurs* afin qu'ils puissent rentrer en possession, sous la forme collectiviste sociale, de la terre qu'on leur a ravie.

21. — Les Prolétaires de la Terre

Si les salariés de la mine, de l'usine, du rail ou du grand magasin sont des prolétaires dans toute l'acception du mot, le même qualificatif s'applique aussi aux salariés des grosses fermes capitalistes.

Ne possédant plus la moindre parcelle de terre et n'ayant pas devant eux la moindre pièce de cent sous, les journaliers agricoles, les hommes de cour et d'étable : toute la domesticité de la culture enfin, dépendent du maître.

Leur situation économique est d'autant plus critique, qu'ils ne sont point protégés, comme leurs camarades des villes, par des lois réglementant le travail, contraignant leurs patrons à les assurer contre les accidents, qu'ils ne bénéficient pas du repos hebdomadaire, que les prud'hommes leur sont inconnus, etc., etc.

Isolés les uns des autres, éparpillés dans les exploitations agricoles qui recouvrent le sol français, s'ignorant absolument, ne se voyant jamais, l'action syndicale leur est très difficile et ils ne peuvent guère par conséquent, faire augmenter le prix de leur force-travail, défendre leur liberté et obliger le patronat à compter avec eux.

De là, des salaires de famine, des prix de journée honteux, faisant des ouvriers de culture des sous-hommes dans toute l'acception du mot, vivant seuls dans la plaine, avec les bêtes qu'ils dirigent, en tête-à-tête avec leurs peines et sans que la pensée d'un jour meilleur ne vienne dérider leur front soucieux, bruni par le soleil et halé par les vents. (1).

Et dire que les hommes de plume à la solde de la

classe bourgeoise nous dépeignent le campagnard comme le plus heureux des mortels, écoulant ses jours dans un milieu paradisiaque, sans connaître aucune des souffrances, des peines et des douleurs du travailleur de la ville !

22. — Le paysan est un élément sérieux.

Certes, le paysan est un homme lourd à mouvoir.

Il ne s'enflamme pas facilement, et son enthousiasme est plus que relatif.

Très méfiant, très prudent, il regarde à deux fois avant d'épouser une idée, et il n'accepte des théories nouvelles qu'après les avoir bien examinées et bien comprises.

Mais on peut dire qu'une fois entré dans les rangs d'un parti, c'est pour tout de bon. Il se donne en entier, sans réticences, aux doctrines qu'il a acceptées, et chaque fois qu'il lui est possible il les défend contre ceux qui les combattent.

C'est donc sur des troupes sérieuses, peu susceptibles de varier, éprises de notre idéal, décidées à lutter jusqu'au bout, que nous pouvons compter quand, dans les campagnes, le socialisme fait des adeptes.

Certes, le socialisme a mis quelque temps à attirer à lui les populations rurales. Nos groupes ne se sont pas formés avec autant de rapidité que dans les centres urbains, nos militants y sont encore assez rares et la presse socialiste y pénètre difficilement. Et il est inutile de dire que le développement des organisations syndicales et coopératives n'a pas suivi la même progression qu'à la ville, puisque si, vis-à-vis de trois millions de salariés agricoles, le nombre des syndicats

d'ouvriers ruraux est absolument ridicule, le nombre des coopérateurs ne l'est pas moins.

Aussi, sommes-nous actuellement en pleine période d'éducation socialiste, de recrutement socialiste, d'organisation socialiste.

23. — Nos armes pour la propagande.

Nous possédons, aujourd'hui, les armes les meilleures pour notre propagande.

La concentration capitaliste, au point de vue agricole, fait des ravages considérables.

La grande propriété augmente au détriment de la moyenne, et, si la moyenne ne diminue pas, c'est qu'elle dévore la petite.

La culture s'industrialise de plus en plus, les capitaux les plus formidables deviennent, chaque jour, davantage nécessaires pour celui qui veut travailler méthodiquement et scientifiquement la terre — capitaux aussi nécessaires qu'ils le sont pour l'usine ou pour le grand magasin.

Depuis que la production agricole n'est plus consommée sur place, qu'elle a revêtu la forme *marchandise,* les intermédiaires arrivent de plus en plus à dominer les producteurs. Les territoires agricoles cultivés, travaillés, ensemencés, par ces derniers, sont partagés entre les fabricants de sucre, les laitiers en gros, les négociants en blés ou en vins — comme l'on se partage un gâteau — afin que chacun possède son fief où, à l'abri de toute concurrence, il lui soit possible d'exploiter ou de pressurer le cultivateur impuissant.

Les prêteurs d'argent ont la haute main sur une partie de la moyenne et sur presque la totalité de la

petite propriété et absorbent, en intérêts des capitaux loués, le plus clair des bénéfices de la moyenne et de la petite exploitation.

Partout le Capital pose sa griffe d'or sur les travailleurs de la terre.

C'est pourquoi je dis que nous avons en mains des éléments de démonstration incomparables pour faire la critique de la société capitaliste devant les paysans.

24. — Hier.

Il y a une trentaine d'années, la besogne de propagande n'était guère aussi facile.

La terre, sans être morcelée à l'infini, se trouvait encore partagée en un assez grand nombre de propriétaires.

La grande propriété était une exception, la moyenne existait à peine, tandis que la petite et très petite était règle générale — formant une force de conservation sociale sur laquelle la bourgeoisie pouvait s'appuyer avec sûreté.

L'exploitation agricole conservait son caractère familial et quand sa production dépassait la quantité nécessaire à satisfaire les besoins des exploitants, elle se vendait, de la main à la main, du producteur au consommateur, sans qu'aucun parasite vint prélever un bénéfice quelconque sur ces produits.

La culture n'étant pas encore effectuée avec les nouvelles méthodes ; l'outillage rudimentaire du moment ne demandant pas un gros capital roulant, les usuriers de village, les notaires, les capitalistes et les sociétés de crédit ne faisaient que très peu de victimes.

Et c'était assez dur que de vouloir diffuser des idées socialistes dans un tel milieu.

A peine si quelques salariés se donnaient la peine de venir écouter le propagandiste socialiste, et, dédaigneux des démonstrations faites, ceux qui vous montraient une bonne figure étaient peu nombreux. Là où nous trouvions quelques sympathies, c'était près du paysan, mi-industriel, mi-agricole, chez celui qui, après la moisson, prenait place derrière le « veilloir » du cordonnier ou le « métier » du tisserand. Celui-là n'était déjà plus un rural dans le sens absolu du mot. Deux milieux différents agissant sur lui, il ne pouvait pas ne pas avoir une mentalité différente de ceux dont l'existence se passait toute entière dans le travail agricole, exécuté en commun avec le petit patron-propriétaire.

25. — Aujourd'hui.

Mais, aujourd'hui, l'agriculture ayant changé d'aspect, notre propagande est plus que facile.

Après avoir eu comme but la nourriture des agriculteurs, puis la vente de ses différents produits, dans un rayon très restreint, l'agriculture s'industrialise; chez elle, comme dans l'industrie, la division du travail s'est introduit, la monoculture fait de l'exploitation agricole moderne une usine, extrayant du sol de telle ou telle contrée, une seule sorte de produits destinée à être vendue et consommée bien loin de son lieu d'origine. Puis, grâce au machinisme, les modes de culture varient.

L'exploitation parcellaire, ne pouvant employer les outils modernes qui économisent les frais de main-d'œuvre et permettent de faire vite se trouve in-

fériorisée vis-à-vis de la grande exploitation et disparaît chaque jour davantage, permettant ainsi aux gros propriétaires d'agrandir leurs domaines de ses dépouilles. Du fait que ceux qui développent leurs richesses en monopolisant les terres de rapport, en les groupant de façon à faire une seule pièce de dix, douze ou quinze piécettes, la petite culture — dépréciée par l'éparpillement de ses biens, périclite de plus en plus — devient la tributaire des prêteurs d'argent ou des capitalistes fonciers et apprécie alors le bien-fondé de nos théories.

Aussi nous n'avons qu'à foncer dans la province; nous n'avons qu'à voyager, qu'à parler, qu'à faire des conférences. Il n'y a plus de contrées où l'idée socialiste ne puisse pénétrer.

Que ce soit dans la Beauce, dans la Brie, dans la Picardie, le Soissonnais, les Bouches-du-Rhône, le Cher, l'Allier, l'Indre, les Alpes-Maritimes, etc., etc... où la grande propriété s'étend démesurément à perte de vue, ayant créé un prolétariat aussi asservi que celui de la mine, du rail, de l'usine ou du grand magasin;

Que ce soit dans la Somme, la Côte-d'Or, les Côtes-du-Nord, l'Ille-et-Vilaine, le Finistère, le Nord, le Pas-de-Calais, le Morbihan, la Manche, etc., etc... où les fermiers peinent et suent sur la terre du propriétaire, avec tous les soucis de l'exploitation, sans savoir s'il leur restera la plus petite misérable pièce de monnaie quand leur fermage sera payé;

Que ce soit dans les Landes, dans l'Allier, dans la Dordogne, dans la Gironde, dans la Mayenne, dans la Corrèze, dans une partie du Rhône, etc., etc.... où le métayage permet à des hobereaux de vivre dans la plus béate des oisivetés, tandis qu'une foule de paysans leur paye des dîmes aussi variées qu'élevées;

Que ce soit dans la Lozère, dans les Basses-Alpes, la Haute-Vienne, la Haute-Marne, l'Aube, le Puy-de-Dôme, les Pyrénées-Orientales, etc., etc... où les petits propriétaires souffrent, végètent, s'anémient et meurent lentement sur leurs « mouchoirs de poches » après s'être férocement exploités eux-mêmes ;

Partout, nous pouvons démontrer et dénoncer le péril capitaliste : concentration, exploitation, accaparement capitalistes.

Et à part les gros propriétaires fonciers, à qui d'immenses domaines rapportent des sommes colossales ; à part les maîtres des grandes exploitations sur lesquelles manœuvre une armée de salariés, l'ensemble des travailleurs ne peut que nous applaudir.

Depuis les millions de journaliers dépossédés jusqu'aux moyens cultivateurs, en passant par les petits et très petits propriétaires, tous ont intérêt à voir se réaliser la transformation sociale que nous préconisons.

Mais pour faire œuvre utile, pour attirer à nos idées le paysan dont l'esprit aussi prudent qu'hésitant est connu de tous ceux qui vivent avec lui ou le fréquentent, il faut se garder de toute agitation, aussi stérile qu'énervante.

C'est par des raisons solides et sérieuses, par des exemples qu'il peut contrôler et par des chiffres puisés aux statistiques, qu'il nous faut l'amener à nous écouter, à avoir confiance en nous.

Nul besoin d'une phraséologie plus ou moins clinquante, d'apostrophes plus ou moins virulents et de sophismes plus ou moins transcendants pour amener le paysan au socialisme.

Disons-leur que le travailleur de la terre ne doit plus

être une bête de somme attachée à son petit coin de terre — lorsqu'il en possède un — sans en vivre, en mourant plutôt ; qu'il ne doit plus être absorbé par un travail dégradant, contraire au rang que l'homme moderne doit occuper dans la société ; qu'il y a assez de place dans la campagne, dieu merci, sans que l'étable de sa vache ou de son porc soit la sienne ; qu'il produit assez de froment et de vin, engraisse assez de bestiaux, élève assez de moutons, pour avoir droit à la bonne miche de pain blanc, au clair pot de vin, à l'odorant rôti et aux chauds vêtements de laine.

Convions simplement les dépossédés de la terre : journaliers, fermiers et métayers, à entrer dans le Parti socialiste pour hâter l'expropriation politique de la classe bourgeoise, afin de socialiser les moyens de production, d'échange et de transports capitalistes ; à se grouper corporativement afin de constituer des Syndicats assez riches et assez puissants pour obliger les propriétaires à faire droit à leurs revendications immédiates.

Invitons les petits propriétaires à s'associer, à se grouper dans des coopératives d'achat, de vente et de production, se préparant ainsi à la propriété collective de demain.

Et, par cette action méthodique et puissante, nous ferons une œuvre beaucoup plus révolutionnaire que ceux dont les déclamations démagogiques effraient les paysans et les dressent contre nous.

Compère-Morel.

Documentation de l'Enquête agricole

A

Rapport du groupe de Saint-Gilles (*Saône-et-Loire*). — Une coopérative de production a été fondée entre les petits vignerons. Ils cultivent maintenant en commun une grande propriété de 15 hectares de vigne.

Rapport du groupe de Maureilhan (*Hérault*). — Une coopérative existe (L'Avenir social). Cette coopérative, comme d'ailleurs toutes les autres coopératives régionales viticoles est formée d'ouvriers viticoles et de petits vignerons. Elle n'est pas une coopérative de production, pour le moment du moins, elle est une coopérative de vente; mais, grâce aux bénéfices réalisés, l'Avenir social tend à devenir réellement une coopérative de production par l'achat, en commun, de vignobles ouvriers dirigés par de moyens et petits propriétaires.

Rapport du groupe d'Etupes (*Doubs*). — Il existe une coopérative par canton pour l'achat des semences, des engrais, machines, etc., etc.

Dans la Charente et le Poitou. — En 1907, le mouvement de production coopérative paysanne a provoqué la constitution de 109 Sociétés groupant 64.784 sociétaires.

Le nombre des vaches a passé en un an de 155.789 à 159.812, ce qui donne une moyenne de 2 vaches 4 par sociétaire et 1.466 par Société.

La quantité de lait reçue par nos 109 laiteries, en 1907, s'est élevée à 226.049.507 litres, en augmentation

de 6.510.308 litres sur 1906. C'est une moyenne de 2.074.000 litres par laiterie; mais il y a de grandes différences dans la répartition de ces quantités de lait, puisque certaines Sociétés atteignent à peine 500.000 litres par an, tandis que d'autres dépassent 6 millions 1/2. Quoi qu'il en soit, la production par vache n'a été que de 1.415 litres, chiffre sensiblement le même qu'en 1906 (1.409 litres). Si l'on compare les laiteries, on voit que cette production est également sujette à des écarts allant du simple au double et presque au triple, la moyenne annuelle par vache ne dépassant pas 800 litres dans quelques laïteries et atteignant 2.300 dans d'autres.

Le prix de vente du beurre a atteint 29.494.970 fr.; la valeur du résidu de fabrication du lait écrémé étant de 3.951.866 francs, les recettes totales se sont élevées en 1907 à 33.802.179 francs.

D'autre part, les frais généraux d'exploitation, ramassage compris, forment le total de 3.711.640 francs, soit 10.98 0/0 des recettes totales. Ces frais représentent 1 fr. 64 par hectolitre de lait ou 0 fr. 354 par kilogramme de beurre fabriqué.

Monographie de la laiterie de Celles-sur-Belle (Populaire de l'Ouest, 5 juillet 1908). — Il y a quelques années un industriel avait établi, sur sa propriété, une beurrerie. Le lait lui était fourni par les cultivateurs des environs, mais livré à ses propres forces, n'ayant pas les moyens de contrôle suffisants pour vérifier la pureté du lait reçu, il dut abandonner son entreprise.

Formation de la Société. — Nous sommes en 1893. Un groupe de petits et moyens agriculteurs décide d'acheter le matériel, de former une Société coopéra-

tive pour la fabrication du beurre. On cherche des adhérents ; on les trouve facilement, car ils connaissent, dans le pays, des Sociétés semblables qui fonctionnent et réussissent à merveille.

Les voilà 400. Il faut choisir l'emplacement. Pour une laiterie il faut beaucoup d'eau. Le vallon où court la Belle a partout des fontaines qui donnent de l'eau fraîche et limpide en abondance. La majorité se prononce, à tort, pour un terrain situé près de la gare mais en dehors du vallon. C'est là que l'on s'installe. La construction coûte 22.000 francs, le matériel 55.000. La somme est importante mais le nombre des adhérents grossit toujours.

Conseil d'administration. — Entre temps, un Conseil d'administration est nommé. Il se compose d'un président, deux vice-présidents, un trésorier, un secrétaire, dix assesseurs. Il y a, de plus, une Commission de contrôle.

Employés. — Il y a un comptable, un contrôleur, un beurrier, un chauffeur ; 16 laitiers sont nécessaires pour ramasser le lait chez les cultivateurs.

Répression de la fraude. — Une surveillance active est exercée ; le contrôleur accompagne, parfois, le laitier dans ses tournées et s'assure de la pureté du lait fourni par le cultivateur. Alors, gare au fraudeur ; il est prélevé des échantillons du lait écrémé ou additionné d'eau, puis, le délit constaté, l'amende infligée par le Conseil d'aministration est de 1.000 à 1.500 francs ; le délinquant est exclu de la Société.

Progrès de la Société. — Tout va bien ; le puits, creusé à une grande profondeur, donne de l'eau en quantité suffisante ; mais voilà qu'en une année sèche, il faut l'employer avec parcimonie. Un second puits

est creusé non loin du premier. L'eau ne manquera plus, mais on comprend maintenant qu'il eut mieux valu construire sur une source du vallon.

Les années passent. En 1905, la dette est amortie.

Du 1er avril 1907 au 31 mars 1908, il y a 930 sociétaires possédant ensemble 2.500 vaches. La quantité de lait fournie est de 2.813.000 litres. Le prix moyen du lait est de 0 fr. 135 ; celui du kilogramme de beurre de 2 fr. 95. Le beurre est vendu, en mottes de 10 kilogrammes, aux halles centrales de Paris.

Les recettes sont distribuées aux sociétaires à la fin de chaque mois, au prorata de la quantité de lait que chacun d'eux a fournie. Chaque sociétaire fait, chez lui, l'élevage des porcs avec le petit lait de ses vaches. C'est un bénéfice de plus.

Les frais d'entretien sont, cette année, de 16.000 fr. Le bénéfice net est de 38.000 francs, soit 152 francs par vache.

Telle est, au 31 mars 1908, la situation de la Société.

Rapport du groupe de Cleguerec (Morbihan). — Il existe un syndicat ou coopérative pour l'achat des engrais et le perfectionnement des méthodes de culture.

Rapport du groupe de Sablet (Vaucluse). — Le village de Faucon possède une coopérative d'achats d'engrais, de semences, etc., etc.

Au Collet-de-Dèze (Lozère) une coopérative destinée à l'achat des matières premières, à la fabrication du pain et à l'écoulement des produits agricoles, réunit six cents adhérents et son chiffre d'affaires a dépassé, cette année, cent mille francs.

A Vauvert (Gard), le groupe socialiste cultive une vigne possédée collectivement.

B

Valeur et taux de la location de la terre à l'hectare. — Dans les Bouches-du-Rhône, 1.500 à 2.000 francs l'hectare, louée 100 à 300 francs. (*Rapport du groupe de Fontvieille.*)

Rapport du groupe de Saint-Geniès-de-Malgoires (*Gard*). — La terre vaut 1.500 francs, louée 80 francs.

Rapport de la Fédération de la Haute-Loire. — A Brioude, la terre valant de 1.800 à 2.000 francs est louée : la 1re catégorie, 200 francs ; la 2e, 150, et la 3e, 100 francs.

Rapport du groupe de Glandon (*Haute-Vienne*). — La terre vaut, en moyenne, 1.200 francs l'hectare et elle est louée de 70 à 80 francs.

Rapport du groupe de Neuvic (*Haute-Vienne*). — La terre vaut 1.000 francs l'hectare et elle est louée 80 francs.

Rapport du groupe de Marsillargues (*Hérault*). — La terre vaut 4.500 francs l'hectare et elle est louée 350 francs. — Il en est de même à Saint-Laurent-d'Aigouzes, Aimargues, Le Cailar, Vauvert, Lausargues, Lunel-Viel, Aigues-Morte.

Rapport du groupe de Vay (*Loire-Inférieure*). — La terre vaut de 3.000 à 3.500 francs l'hectare et elle est louée 60 francs.

Rapport du groupe de la Tour-du-Pin (*Isère*). — La terre vaut de 800 à 2.000 francs l'hectare et elle est louée 80 francs. Elle valait jadis de 1.000 à 3.000 francs.

Rapport du groupe de Bagneux (*Marne*). — La terre vaut 900 francs l'hectare ; elle est louée 45 francs.

Rapport du groupe de Verneuil (Nièvre). — La terre labourable vaut 1.200 francs l'hectare et elle est louée de 50 à 60 francs.

Rapport du groupe d'Arleuf (Nièvre). — La terre vaut de 600 à 2.000 francs; elle est louée de 40 à 50 francs; en 1882, la terre valait de 1.000 à 2.500 francs.

Rapport du groupe d'Auroux (Nièvre). — La terre vaut de 5 à 600 francs; elle est louée de 30 à 50 francs.

Rapport du groupe de Saint-Sulpice (Nièvre). — La moitié des terres de la commune valent 600 francs l'hectare; la meilleure partie ne dépasse pas 1.000 fr.; seules les pâtures atteignent 1.500 francs; en 1882, elles en valaient le double. Sur 1.000 hectares de terres labourables : 600 hectares sont loués à 80 francs et 200 à 60 francs avec d'autres charges en sus.

Rapport du groupe de Clary (Nord). — La terre vaut de 2.000 à 4.800 francs l'hectare; elle est louée de 120 à 180 francs.

Rapport du groupe d'Avesnes-les-Aubert (Nord). — A Carnières, dans le Nord, la bonne terre rougon et argile valait 5.400 francs l'hectare et la terre de moindre valeur, dite : marlette, valait 4.500 francs. — Depuis 30 ans que la Sucrerie centrale de France est installée à Escaudœuvres, avec ses 22 raperies, la valeur de la terre atteint : la première catégorie de 7.500 à 9.000 francs l'hectare et la « marlette » de 6.000 à 7.000 francs. Aussi le prix de la location a-t-il triplé.

Rapport des groupes de La Neuvilleroy et Pronleroy (Oise). — La terre vaut de 600 à 2.000 francs l'hectare; elle est louée de 40 à 75 francs, soit une moyenne de 60 francs.

Rapport du groupe de Breteuil (Oise). — La terre vaut de 1.000 à 1.600 francs l'hectare; elle est louée de 40 à 60 francs.

A Mélicocq (Oise), la terre vaut de 1.500 à 2.000 francs; elle est louée 70 francs l'hectare.

Rapport du groupe de Caderousse (Vaucluse). — La terre vaut 3.400 francs l'hectare; elle est louée de 150 à 175 francs l'hectare.

Rapport du groupe de Monteux (Vaucluse). — La terre vaut jusqu'à 4.000 francs l'hectare; elle est louée 150 francs en moyenne.

Rapport des groupes de Barizey, Saint-Jean-de-Vaux, Berneuil, Chanecey, Bragny et Saint-Vincent (Saône-et-Loire). — Les terres valaient :

1882	Terres de 2.000 à 400	Moyenne	1.320
—	près de 7.000 à 1.000	—	3.300
1892	Terres de 1.260 à 400	—	850
—	près de 3.660 à 1.200	—	2.200
1906	Terres de 2.500 à 1.000	—	1.600
—	près de 6.000 à 1.800	—	2.500
—	embouches de 10.000 à 8.000	—	9.000
—	pâtures de 1.500 à 1.000 ...	—	1.200

Prix de location de l'hectare :

1882	Terres de 55 à 25	Moyenne	34 50
—	près de 145 à 90	—	128 50
1892	Terres de 60 à 20	—	40 »
—	près de 90 à 27	—	52 50
1906	Terres de 80 à 40	—	50 »
—	près de 200 à 60	—	110 »
—	embouches de 300 à 250 ..	—	275 »
—	pâtures de 70 à 50	—	55 »

Rapport du groupe de Haute-Rivoire (*Rhône*). — La terre labourable valait : en 1882, de 3.000 à 4.500 ; en 1906, de 2.500 à 4.000 ; les près, en 1882, de 4.000 à 6.000 ; en 1906, de 3.000 à 5.500 ; la terre labourable est louée de 60 à 120 francs et les près de 180 à 120 francs.

Rapport du groupe de Mortery (*Seine-et-Marne*). — La terre est louée de 75 à 80 francs l'hectare, impôts en plus.

Rapport du groupe de Locminé (*Morbihan*). — La terre valait 600 francs en 1882, 900 francs en 1892 et 1.000 francs en 1906 ; elle est louée 30 francs l'hectare.

Rapport du groupe d'Huberville (*Manche*). — La terre vaut de 1.000 à 6.000 francs l'hectare et est louée de 50 à 200 francs ; quelquefois 225 francs. — Au Vast, canton de Saint-Pierre, la comtesse de Zermanière a des propriétés dont le revenu se monte à 30.000 francs. A Corgny, autour du château des ducs de Corgny, 15 fermes sont groupées, leur location dépasse 80.000 francs et couvrent la surface des communes de Corgny et Saint-Jones.

Rapport de la Fédération du Morbihan. — A Cléguerec, des propriétés de 13 hect. 1/4 sont louées 1.400 francs, soit 100 francs l'hectare, et des propriétés de 1 hect. 1/2, 240 francs, près de 180 francs l'hectare.

C

Beaucoup de ces petits propriétaires n'ont aucun ouvrier ; c'est de leur travail, du travail de leur famille qu'ils fécondent le sol et, ils sont encore peu nom-

breux, ceux qui disposent d'une bête de trait pour les aider dans cette tâche.

Malgré cela, ces paysans figurent en bonne place dans l'armée des trois millions de propriétaires ruraux que l'on nous oppose comme la vieille garde de la propriété individuelle décidée à résister, jusqu'à la mort, au socialisme spoliateur.

Hélas, ces propriétaires sont aussi malheureux, j'oserai dire plus malheureux, que les dépossédés de la Beauce, de la Brie, du Soissonnais, de la Picardie, etc., puisque les terres qu'ils possèdent sont loin de leur permettre de posséder l'équivalent des moyens de consommation de ces derniers.

Ainsi, dans la Lozère, un des principaux propriétaires de Saint-André de Lancize, affirmait qu'il était impossible à un cultivateur de joindre les deux bouts s'il n'adjoignait un petit commerce quelconque à son exploitation agricole. Propriétaire de 44 hectares et demi de terres — pour lesquels il payait 89 francs d'impôts — il se prenait pour exemple — sur mes 44 hectares de terre, disait-il, je ne possède que 2 hectares et demi de terre labourable, un hectare et demi de prés, 15 hectares de landes et de pâture et le reste en châtaigneraie. Si l'on songe que l'hectare de terre labourable ne rapporte que 15 hectolitres de blé; que l'hectare de prés ne fournit que 130 quintaux de foin; que 15 hectares de pâturage ne peuvent nourrir qu'une quarantaine de moutons et que les châtaigneraies ne rapportent plus rien, il est facile de se faire une opinion exacte sur notre situation. Et notre propriétaire ajoutait : « Dire que je suis un des plus forts propriétaires de la contrée et que la plupart de ceux qui m'entourent n'ont, pour

toute richesse, qu'une dizaine d'hectares, dont la valeur totale ne dépasse pas 3.000 francs ».

Dans les pays viticoles un petit propriétaire ne dispose généralement que de 1 hectare et demi à 2 hectares de terre.

Dans le Beaujolais, un hectare et demi de vignes rapporte bon an mal an, trente pièces de deux cent-dix litres chacune, vendues à raison de cinquante francs la pièce ; c'est donc pour le petit propriétaire un revenu de 1.500 francs. Il ne peut espérer plus. C'est tout ce qu'il peut extraire, en moyenne, de sa parcelle de propriété.

Si l'on retranche de ce revenu les frais de sulfatage, qui atteignent souvent 80 francs ; l'acquisition du soufre nécessaire au traitement des ceps, qui se monte à 20 francs ; la trentaine de francs d'impôts et les 60 à 70 francs d'engrais naturels ou artificiels qu'il débourse, les recettes de son budget n'atteignent guère qu'une somme de 1.300 francs.

Il faut donc, qu'avec ces maigres ressources, il se nourrisse et s'entretienne, nourrisse et entretienne les siens. Si l'on songe à la somme de travail que le petit viticulteur-propriétaire doit donner, sur son hectare et demi de bien, il est très facile de comprendre qu'un aussi petit revenu ne lui permet pas de s'alimenter comme il devrait le faire.

D

Rapport du groupe de Fontvieille (Bouches-du-Rhône). — La petite propriété n'existe plus. Sur notre territoire de 15 à 20.000 hectares, nous avons : 12 moyennes propriétés de 50 à 300 hectares ; 4 grandes

propriétés de 1.200 à 1.500 hectares; une de 800 à 1.200 hectares; une de 600 à 800 hectares, et une de 500 à 700 hectares. Ces propriétés sont exploitées sous la direction de régisseurs.

Rapport de la Fédération de l'Ariège. — Dans la plupart des communes quelques gros propriétaires possèdent la moitié ou le tiers de la superficie du territoire. Il y a, dans le département, un bon millier de fermes de 40 à 100 hectares.

Rapport de la Fédération de l'Aisne. — La grande propriété terrienne de 200 à 300 hectares est presque règle commune dans le Soissonnais. Les propriétés de 750 à 2.000 hectares ne sont pas rares.

Rapport du groupe de Chapelle-Felcourt (Marne). — Il n'y a plus de petites propriétés. Ici nous avons 2 propriétés de 50 hectares et 6 de 100 à 400 hectares.

Rapport des groupes de Piney, Rumilly, Cunfin, Villenauxe, Villemereuil, Géraudot, Villery (Aube). — A Piney, la petite propriété disparaît. A Villenauxe, Cunfin et Villery, la propriété évolue vers des exploitations de 40 à 100 hectares. A Villemereuil : au-dessus de 1 hectare, 5; de 1 à 10 hectares, 16; de 10 à 40 hectares, 14; de 40 à 100 hectares, 4.

Rapport du groupe d'Eymoutiers (Haute-Vienne).

	1836	1907
Au-dessous de 1 hectare	282	300
De 1 à 10 hectares	86	81
De 10 à 40 hectares	123	59
De 40 à 100 hectares	23	26
Au-dessus de 100 hectares ..	9	18

Mêmes proportions à Augne.

Rapport du groupe de Saint-Amand-le-Petit (*Haute-Vienne*). — La petite propriété disparaît

Au-dessous de 1 hectare	3
De 1 à 10 hectares	28
De 10 à 40 hectares	10
De 40 à 100 hectares	10

Rapport du groupe de Domps (*Haute-Vienne*). — Un seul propriétaire possède huit fermes.

Rapport du groupe de Marsillargues (*Hérault*). — La grande propriété terrienne domine la production.

13 propriétaires de 40 à 100 hectares et 8 de 100 à 400 hectares, possèdent plus de la moitié du territoire.

Rapport du groupe de Bagneux (*Marne*). — La grande propriété accapare toute la terre.

Rapport du groupe d'Huberville (*Manche*). — Les 3/4 de la commune sont dans les mains des gros propriétaires.

Un propriétaire possède 2,500 hectares.

A Beuzeville-la-Bastille, canton de Sainte-Mère-l'Eglise, M. de Chabriant possède, à lui seul, les 4/5 du territoire de la commune.

La petite propriété ne compte plus.

Rapport du groupe de Verneuil (*Nièvre*). — La terre est dans les mains des gros propriétaires.

au-dessous de 1 hectare	56	propriétaires	pour 28 hect.
de 1 à 10 hectares	25	—	pour 50 —
de 10 à 40 —	1	—	pour 26 —
40 et au dessus	18	—	pr 2.600 —

Rapport de la Fédération de l'Oise. — A Moyenneville, Bailleul-le-Soc, Avrigny, etc., la grande propriété a éliminé la petite et la moyenne. A Mélicocq, sur 634 hectares, la grande propriété en détient près de 500.

Rapport du groupe de Mortery (Aube). — La grande propriété possède 900 hectares sur 1,300.

Rapport d'Aixe-sur-Vienne (Haute-Vienne). — La propriété évolue vers la propriété de plus de 100 hectares. Il y a ici, 70 o/o de grande; 20 o/o de moyenne et 10 o/o de petite, en étendue.

Rapport du groupe d'Avize (Marne). — Les gros propriétaires accaparent pour n'importe quel prix. Ils ont fait monter la valeur de la terre de 10,000 francs l'hectare qu'elle était en 1882, à 20,000 francs en 1892 et à 25,000 en 1906.

Rapport du groupe de Nantiat (Haute-Vienne). — La propriété évolue vers la grande. A Nantiat, plusieurs propriétaires ont plus de 100 hectares; à Lavergne, un seul possède 200 hectares; à Gouttelard, deux propriétaires ont plus de 100 hectares; à Peyrisset, Chamboret, Les Bordes, Les Maisons, Villeudant, Bachetterie, Berisse, etc., des propriétés de 100 hectares.

La petite propriété dans les Ardennes

140,000 petits propriétaires se partagent 132,500 hectares (domaines de 1/2 hectare à 6 hectares).

970 gros propriétaires ont ensemble 83,000 hectares (domaines de 50 à 200 hectares).

165 ont 72,000 hectares.

14,000 moyens propriétaires ont 200.000 hectares.

Ainsi, 1,135 moyens (50 à 100 hectares) et gros propriétaires ont ensemble plus que l'armée des 140,000 petits propriétaires.

Cent-soixante-cinq barons de la terre détiennent 72,000 hectares, autant que 75,000 braves travailleurs qui, cependant, aux élections, se croient obligés, en ma-

jorité encore, de voter pour les gros propriétaires avec lesquels ils n'ont de commun que ce nom de propriétaire, qui devient dérisoire quand on a lu les chiffres ci-dessus.

Populaire du Centre, 24 juin 1908 (Marcel Cachin).— Jusqu'en 1889, c'est la petite propriété qui dominait dans la production du vin de Champagne. Là où se récoltent les plus renommés des crus, à Ay, Mareuil, Bouzy, Verzy, Verzenay, Cramon, Sillery, Avize, Le Mesnil, Hautvillers, la propriété était divisée entre un grand nombre de mains. A ce moment-là, les fabricants de champagne allaient acheter le vin dont ils avaient besoin aux récoltants qui possédaient chacun un morceau de sol dont ils vivaient.

En 1889, un grand négociant se mit en tête d'acheter tout le vin de la contrée. Il escomptait, en l'appelant « le vin du Centenaire », tirer de son accaparement des bénéfices énormes.

Les autres maisons de commerce furent obligées, pour avoir du vin, de le payer cette année fort cher.

Et le résultat fut que tous les champagniseurs, furieux d'avoir déboursé aux paysans la forte somme, résolurent d'acquérir eux-mêmes les domaines des petits propriétaires, de devenir à la fois commerçants et possesseurs fonciers, de dépouiller de leur sol les cultivateurs.

Ce ne fut pas difficile. Beaucoup de ceux-ci étaient hypothéqués. On fit agir les créanciers. On acheta le reste, et, de cette façon, toutes les terres les mieux exposées, celles qui produisent les meilleurs crus, furent arrachées l'une après l'autre à leurs possesseurs. Dès lors, le grand commerce était tout-puissant ; maître du marché, maître de la terre, il n'avait plus en face

de lui le moindre contre-poids pour limiter son exploitation.

Toutefois, on laissa à leurs propriétaires les lopins les plus déshérités. Ceux-ci grevés d'hypothèques et d'impôts, ne rapportent que des soucis et de la peine. Et les malheureux qui les possèdent fournissent une main-d'œuvre facile, bon marché à ceux qui détiennent les grands crûs. Cette évolution a été accomplie en 17 ans et aujourd'hui elle est complète.

Groupe de Montfaucon (Gard). — Les 9/10 du territoire appartiennent à une seule personne. Quand cette personne désire chasser un citoyen du pays, elle n'a qu'à lui refuser de lui louer la terre !

E

Rapport du groupe de Fontvieille (Bouches-du-Rhône). — Les métayers et les fermiers se trouvent sur les petites propriétés de 10 à 50 hectares. Le fermier paye une rente, ou loyer, de 10 à 300 francs l'hectare au propriétaire qui ne s'occupe plus de rien. Quant au métayer, il doit fournir, en plus du travail, la semence et le fumier. Quelques propriétaires (mais ils sont très rares) fournissent une part du fumier ou des engrais. Quant à la récolte, le métayer est tenu d'apporter, au propriétaire, sa part — la moitié — de monter le blé au grenier, descendre le vin à la cave, et, si c'est du bois, de scier et refendre les bûches.

Rapport des groupes de Fronsac, Saint-Michel, Lugon (Gironde). — Les bordiers ou métayers vivent encore sous un régime où l'on constate certaines survivances de l'époque féodale. Quand le ménage comprend

cinq personnes (c'est le ménage moyen : le mari, la femme, 2 enfants et un vieillard), il faut certainement se priver pour joindre les deux bouts.

Rapport du groupe de Glandon (Haute-Vienne). — Le métayer est règle générale. Le cheptel du domaine est estimé à l'entrée du colon, puis à sa sortie. S'il y a excédent, à la sortie, la moitié de la plus-value appartient au colon. Dans le cas contraire, il perd la moitié de la moins-value. Les fruits de la terre et du cheptel sont partagés en parties égales entre propriétaires et colons. En général, le bail à colonnage prévoit une redevance annuelle, dûe par le colon, et consistant en 8 ou 10 poulets, 100 œufs, quelques sacs de pommes de terre et de châtaignes. Le reste de la basse-cour appartient exclusivement au colon, de même que le produit d'une ou deux chèvres élevées sur le domaine. Les impôts sont payés par le colon et c'est là, la cause la plus sérieuse des revendications des métayers.

Rapport du groupe de Saint-Victurnien (Haute-Vienne). — Le métayer fait l'exploitation de la propriété. Il ne peut ni vendre ni acheter sans l'autorisation du propriétaire qui rentre moitié dans les bénéfices et les pertes. Le compte est à fin octobre pour le revenu en vente ; les céréales sont partagées au battage, après avoir prélevé la semence sur la totalité. Le métayer paie la moitié des impositions. Recouvrage des bâtiments, occupés pour l'exploitation aux frais du métayer qui doit aussi fournir quelques journées au maître pour lui permettre de lever la récolte qu'il a dans sa réserve et laver, plusieurs fois, la lessive. La volaille appartient au métayer ; mais, selon l'importance de la propriété, il doit donner des œufs et des poulets, quelquefois jus-

qu'à 100 douzaines d'œufs et 10 paires de poulets. Le récurage des arbres appartient, en entier, au métayer. Les fruits sont de moitié.

Rapport du groupe de Domps (*Haute-Vienne*). — Le métayer partage le profit avec le propriétaire. Mais, celui-ci prélève, presque toujours, avant le partage, 1/5 au moins des bénéfices nets. C'est ce que l'on appelle ici, les entrées. Le métayer est encore tenu à une forte redevance en œufs, poulets, fromage, beurre, etc.

Rapport du groupe de Vay (*Loire-Inférieure*). — Les métayers fournissent le matériel agricole, la main-d'œuvre, la moitié du cheptel et donnent, aux propriétaires, la moitié du produit.

Rapport du groupe de Verneuil (*Nièvre*). — Le sort des métayers n'est pas digne d'envie. Ils paient, aux propriétaires ou aux fermiers, une redevance annuelle variant de 5 à 600 francs par charrue; fournissent les instruments aratoires et une partie des attelages. Ils partagent, par moitié, les récoltes et n'ont pas le droit de vendre les produits de leur basse-cour, quelle que soit leur surabondance.

Rapport du groupe de Saint-Sulpice (*Nièvre*). — Sur 1,000 hectares, 800 hectares sont exploités par des fermiers, dont les charges consistent en fournitures de volaille, beurre, fruits, et corvées pour charrois de matériaux destinés à l'entretien des bâtiments, de bois de chauffage, conduite des maîtres, etc.; ces charges peuvent s'évaluer au vingtième du montant du fermage qui est de 60 à 80 francs l'hectare.

Rapport de la Fédération de Saône-et-Loire. — Dans le système du métayage, le cheptel est fourni moitié

par chacun des contractants. Tous les produits du sol sont partagés également ; sont exceptés les poules et les œufs dont le propriétaire reçoit un nombre déterminé. De plus, le métayer paie, au propriétaire ou au fermier général, une « belle-main » de 10 à 20 francs par hectare, qui va en augmentant et arrive déjà au niveau des anciens fermages. Les métayers doivent, ainsi que les fermiers, divers produits de leur basse-cour et un certain nombre de voitures : démonstration évidente que la dîme et la corvée sont abolies !

Rapport du groupe d'Aixe-sur-Vienne (Haute-Vienne). — Les métayers donnent la moitié de la récolte et des fruits, paient les impôts et donnent une certaine partie des produits de la basse-cour.

Rapport de la Fédération du Morbihan (Cléguérec).— Dans nos contrées, c'est une « course aux fermes » insensée. Course très avantageuse pour les propriétaires puisque, pour posséder une ferme moyenne de 50 hectares — louée déjà 100 francs l'hectare — certains cultivateurs mettent jusqu'à 300 francs de hausse, s'imposant, par là, des sacrifices écrasants. Aussi, ne peuvent-ils s'en tirer et végètent-ils misérablement avec l'unique ouvrier qu'ils ont à leur service.

Rapport du groupe de Villefranche-sur-Saône (Rhône). — Les gros propriétaires terriens, les maîtres, comme on les appelle, ne faisant pas valoir directement, donnent leurs terres en métayage à des travailleurs ruraux que l'on désigne sous le nom de vignerons. Suivant l'étendue des domaines qu'ils possèdent, ils ont trois, quatre, dix, vingt vignerons.

A chacun de ceux-ci, ils remettent un hectare et demi de vignes, le logement et les bâtiments permettant

d'abriter les animaux. Les vignerons, en retour, doivent partager leurs récoltes avec le propriétaire; lui verser une redevance de 150 à 200 francs; lui porter quelques poulets, de nombreuses douzaines d'œufs, vingt-cinq livres de beurre et souvent leur faire, gratuitement, quelques journées de travail.

On se figure aisément quel doit être le sort du malheureux vigneron. S'il récolte trente pièces de vin sur un hectare et demi, c'est quinze pièces qu'il doit laisser à son maître ! Plus les poulets, œufs, beurre et journées de travail gratuites.

En vendant son vin 50 francs la pièce, il réalise donc 750 francs. Et il lui faut vivre, lui et sa famille sur cette maigre somme.

Rapport du groupe de Saint-Amand (Haute-Vienne). — En outre de la location : 25 francs l'hectare, le fermier doit donner la moitié des fruits, 6 poulets, 8 douzaines d'œufs et 16 sacs de pommes de terre pour 40 hectares environ.

Rapport du groupe d'Eymoutiers (Haute-Vienne). — Les fermiers et les métayers habitent dans des taudis sans air ni lumière, n'ayant pour la plupart, reçu aucune réparation depuis deux ou trois cents ans. Dans toute la commune, il n'y a pas peut-être deux métayers logés d'une façon convenable.

F

Rapport du groupe de Florac (Lozère). — Quand au début de l'année, un paysan a besoin de moutons pour l'élevage, il s'adresse à un prêteur. Celui-ci ne lui prête pas de numéraire; il lui achète lui-même des moutons

et il lui demande, en échange de ce service, un intérêt de deux francs par tête de bétail, pour six mois.

Comme les moutons valent environ 30 francs au début de la saison, c'est donc du 12 o/o que doit payer le paysan. Si notre éleveur a besoin de 25 bêtes, le prêteur d'argent ne se contente plus de 2 francs par tête; au bout d'un mois, à la vente du troupeau, il aura droit à une bête entière, ce qui fait que ce n'est plus 12 o/o qu'il touche, mais du 20 à 25 o/o, sans compter les cinquante centimes de commission qu'il reçoit du marchand de moutons. Aussi, la petite propriété est chargé d'hypothèques.

Rapport du groupe de Cleguerec (*Morbihan*).— Beaucoup de très petits et petits propriétaires et la moitié des moyens sont hypothéqués. Les notaires et particuliers prêtent au taux de 4 à 5 o/o. Le prix de l'acte 0,25 o/o, les frais d'enregistrement 1,25 o/o, honoraires de notaire 1 o/o en tout 40 francs pour 100 francs et 28 francs pour 500 francs.

Rapport du groupe de La Chapelle de la Tour (*Isère*). — La moitié des petits propriétaires sont grevés d'hypothèques.

Rapport du groupe Locminé (*Morbihan*). — Tous les petits propriétaires sont hypothéqués; beaucoup de dettes chirographaires.

Rapport du groupe de Châteauneuf (*Vaucluse*). — Tous les petits et très petits propriétaires sont hypothéqués.

Rapport du groupe de Mortery (*Seine-et-Marne*). — Une grande partie des petits et moyens propriétaires sont hypothéqués. Ils paient de 5 à 22 o/o chez les ban-

quiers par un subterfuge. Trop de formalités au Crédit agricole.

Rapport du groupe de Saint Gilles (Saône-et-Loire). — Sur 120 propriétaires, petits et moyens, 100 sont hypothéqués. Beaucoup de billets simples.

Rapport du groupe de Couches-les-Mines (Saône-et-Loire). — Un grand nombre de petits et moyens propriétaires sont hypothéqués.

Rapport du groupe de Barizey (Saône-et-Loire). — Les petits et moyens propriétaires sont hypothéqués. Dettes par billets simples.

Rapport des groupes de Bragny et Saint Vincent (Saône-et-Loire). — On entend dire de ci, de là, que beaucoup de petites propriétés sont endettées, sinon hypothéquées, mais dans quelle mesure ? On l'ignore. Quelques grandes même, seraient dans ce cas ; on en cite une, presque à haute voix. Les caisses de crédit agricole paraissent ignorées.

Rapport de la Fédération de l'Oise. — Dans les régions de petites et moyennes propriétés assez de biens hypothéqués. C'est surtout aux notaires que l'on s'adresse.

Rapport du groupe de Saint Sulpice (Nièvre). — Les très petits et petits propriétaires doivent à leurs fournisseurs. Les 2/3 des moyens sont hypothéqués pour 1/3 de la valeur de leurs propriétés.

Rapport du groupe de Guérigny (Nièvre). — 25 0/0 des petits et moyens propriétaires sont hypothéqués.

Rapport du groupe d'Avize (Marne). — Tous les petits propriétaires sont hypothéqués.

Rapport du groupe d'Huberville (Manche). — Dans cette contrée, les 9/10 des petits propriétaires sont hypothéqués, ainsi que les 3/4 des moyens propriétaires. Beaucoup de billets simples. Des rentiers prêtent à 6 o/o pour 3 mois, 6 mois et un an au plus et le renouvellement se paie d'un couple de poulets et de deux douzaines d'œufs.

Rapport du groupe de Maureilhan (Hérault). — Tous les propriétaires, à l'exception des grands, sont hypothéqués par l'usurier qui prête par billets simples.

Rapport du groupe de Marsillargues (Hérault). — Les petits et moyens propriétaires sont hypothéqués.

Rapport du groupe de Vias (Hérault). — 80 o/o des propriétaires sont hypothéqués. Seuls, les grands échappent à l'hypothèque et une minime partie des moyens.

Rapport du groupe de Loupian (Hérault). — Sur 721 propriétaires, presque tous sont hypothéqués.

Rapport du groupe d'Eymoutiers (Haute-Vienne).— Tous les petits propriétaires sont hypothéqués. Beaucoup de dettes chirographaires.

Rapport des groupes de Château-sur-Dognon, Rochechouart, Saint Sulpice-Laurière, Ramponat (Haute-Vienne). — Toute la petite propriété est hypothéquée.

Rapport des groupes de Fronsac, Saint Michel, Lugon (Gironde). — Tous les petits et moyens propriétaires sont hypothéqués.

Rapport des groupes de Saint-Comes, Saint-Genies-de-Malgoires (Gard). — Tous les petits, très petits et moyens propriétaires hypothéqués.

Rapport de la Fédération de l'Ariège. — La plupart des petits propriétaires sont hypothéqués. Dettes chiragrophaires.

Rapport du groupe de Perseuil (Saône-et-Loire). — 210 propriétés de 0 à 40 hectares sont hypothéquées. Beaucoup de billets simples.

G

Rapport du groupe de Vias (Hérault). — Les saisies sont fréquentes.

Rapport du groupe de Maureilhan (Hérault). — Il y a une moyenne de 12 saisies par an.

Rapport du groupe de Cléguerec (Morbihan). — Dix ventes, sur saisie, en moyenne, chaque année.

Rapport du groupe de Compiègne (Oise). — Pas beaucoup de ventes sur saisie, parce que les propriétaires se voyant pris aiment mieux consentir des ventes qui paraissent amiables, quoique ce mode de vente les rendent à merci de leurs créanciers.

Rapport des groupes de Bragny et Saint-Vincent (Saône-et-Loire). — Les ventes, par expropriation, sont rares. Peut-être quatre ou cinq ventes de propriétés ont-elles eu lieu sous l'empire du besoin, mais tout s'est passé sous les bons offices des chats-fourrés.

Rapport du groupe de Saint-Gilles (Saône-et-Loire). — Plusieurs ventes, sur saisie, de 600 à 1,000 francs.

Rapport du groupe de Locminé (Morbihan). — Environ six ventes d'immeubles, sur saisie, de 1,000 à 3,000 francs. Beaucoup liquident avant la saisie.

H

Cette thèse absolument fausse était combattue dans un article paru dans le bulletin de l'*Union du Sud-Est* des syndicats agricoles, au mois d'août 1907.

Article que j'ai lu avec plaisir puiqu'il confirmait mon opinion.

Abondant dans notre sens, l'auteur convenait qu'il est presque impossible à un agriculteur isolé de faire progresser une exploitation : partant, de la maintenir au niveau de perfection au-dessous duquel le bénéfice est illusoire.

Et il continuait en disant : « qu'en effet, l'on peut ramener à trois opérations l'industrie agricole

« *a*). L'achat ou la location des matières premières, des animaux et des instruments ;

« *b*). L'exploitation de ces éléments pour obtenir le produit recherché ;

« *c*). La vente de ce produit. » .

Précisant sur ce point, il ajoutait :

« La première et la dernière de ces opérations sont, par essence, soumises aux difficultés générales du commerce. S'agit-il de l'achat ? Un danger existe dans le manque de probité possible du fournisseur, cherchant à livrer des marchandises de qualité inférieure à un prix trop élevé, et dans l'impossibilité où se trouve l'intéressé de contrôler la valeur réelle ;

« S'agit-il de la vente ? La connaissance des marchés, des exigences du consommateur, des moyens de transport les plus avantageux, sont autant de problèmes délicats à résoudre. Dangers et problèmes qui peuvent être vaincus par une collectivité d'individus se prêtant une aide mutuelle.

« Il est facile, à cette collectivité — forte de l'importance globale de ses commandes et de celle de ses produits — d'imposer, au fournisseur, ses conditions, d'exiger des garanties, de s'assurer, à frais communs, le contrôle d'experts, d'instituer des commissions chargées d'étudier les questions relatives à l'écoulement des fruits de l'exploitation et de traiter, avec l'acheteur, de puissance à puissance. »

Reste l'exploitation de la terre, sa mise en culture, en rapport.

Sur ce point, le rédacteur de l'organe des Syndicats du Sud-Est n'est pas moins catégorique.

Ce n'est pas à lui qu'on peut vanter les mérites de la petite exploitation agricole et il n'est pas de ceux qui osent prétendre à la possibilité d'adopter le nouvel instrument technique agricole, à la petite propriété.

Tout au contraire, il reconnaît que l'exploitation technique trouve, dans l'isolement de son directeur, une cause d'échec certain. Et cela pour trois raisons qu'il énumère :

« 1° Parce qu'elle repose sur des données scientifiques d'un abord interdit à la masse des entrepreneurs ;

« 2° Parce qu'elle doit, pour être rationnelle, devenir une industrie, fait incompatible avec le morcellement de la propriété qui s'accentue chaque jour ;

« 3° Parce qu'elle nécessite un roulement de fonds assez important. Et que, si d'un côté la vie matérielle de l'exploitation agricole est relativement large, d'un autre, l'argent liquide lui fait souvent défaut. »

Depuis que nous soutenons cette thèse, jamais aucun journal agricole ne l'avait reconnue exacte ; pour la première fois, la chose est arrivée.

I

Il faut avoir vécu quelque temps, dans les milieux ruraux où les exploitations agricoles ont revêtues la forme capitaliste et emploient des salariés, pour connaître exactement la vie matérielle et morale des paysans attachés — enchaînés plutôt— au service des fermiers capitalistes.

Parqués en Beauce, en Brie, dans le Soissonnais, dans les fermes de 100 à 400 hectares et plus, par groupes de 10 à 30 ouvriers, — chiffre double en été — sous les ordres d'un homme de confiance, qui est une sorte de directeur à bon marché, que le gros fermier ou le propriétaire a investi de ses pouvoirs.

Courbés sous une discipline de fer, hommes femmes et enfants s'épuisent au travail !

Et quel travail !

Pour les compagnons, c'est de 3 heures du matin à 7 heures du soir, avec un repos de 2 à 3 heures pendant le midi, suivant l'effort donné.

Pour le berger, les charretiers, les hommes de bricole et de ménage, c'est de 4 heures du matin à 8 heures du soir, avec un repos d'une demie heure le matin : de 7 h. 1/2 à 8 heures ; une heure pendant le midi et une demie heure l'après-midi : de 3 h. 1/2 à 4 heures.

Quant aux salaires, ils sont plutôt dérisoires, si on les compare avec la somme de labeur rendue :

Les compagnons touchent de 60 à 65 francs par mois et nourris ;

Le berger, 60 à 70 francs par mois et nourri ;

Les charretiers et bouviers ont une moyenne de 650 francs par an et nourris ;

Les hommes de bricole, 600 francs en moyenne, et le ménage, 1,000 à 1,200 francs, toujours nourris, s'entend.

Ceux qui mangent chez eux touchent de 3 à 3 fr. 50. Ce qui fait environ 25 centimes de l'heure. (Il n'est pas inutile de signaler que le Syndicat des ouvriers agricoles de l'arrondissement de Provins a pu, après un accord entre les délégués du Syndicat des fermiers et du Syndicat des ouvriers agricoles, obtenir des conditions meilleures.

A Chenoise, grâce à la bonne organisation des ouvriers agricoles de la commune, des prix spéciaux ont été accordés.

Voici, du reste, l'accord intervenu entre M. le Président du Syndicat des fermiers du canton de Provins, représentant les fermiers de la commune de Chenoise et MM. les délégués ouvriers syndiqués de la commune de Chenoise :

« Les soussignés, M. Bourbonneau, président du Syndicat des fermiers du canton de Provins, représentant des fermiers de la commune de Chenoise,

D'une part;

Et MM. Marneau (Lucien), Pépin (Albert), Brulé (Alfred), et Arbaux (Jules), délégués des ouvriers syndiqués de la commune de Chenoise,

D'autre part;

Ont arrêté les conditions suivantes :

Bouviers, charretiers et hommes de bricole au terme, nourris : 750 à 900 francs;

Charrois : 0 fr. 50;

Moissonneuses : 0 fr. 50 (à l'arpent);

Bouviers, charretiers et hommes de bricole au mois.

75 francs et nourris. — Non nourris, 1 fr. 75 en plus par jour.

Boisson : 1/2 litre de vin pur ou cidre.

Commis de ferme de 13 à 17 ans : 250 à 600 francs.

Compagnons :

20 vaches : 65 francs ;

30 vaches : 75 francs ;

Au-dessus de 35 : 85 francs.

Non nourris : 1 fr. 75 en plus par jour.

Bergers :

300 bêtes : 65 francs ;

400 bêtes : 75 francs ;

500 bêtes : 85 francs.

(A partir de 400 bêtes, le berger ne s'occupera pas du mélange). Non nourris : 2 francs en plus par jour.

Pièces des bêtes vendues comme à l'habitude (0 fr. 10 par tête.)

Repos. — 3 demi-journées par mois, pour les compagnons et bergers.

Hommes de journées non nourris : de la Saint-Martin à la Chandeleur : 3 fr. 50 ; de la Chandeleur à la moisson : 4 fr. 25 ;

Hommes de journées pour la moisson : 9 francs non nourris et 7 francs nourris.

Au mois. — Chargeurs, entasseurs, déchargeurs : 150 francs nourris. Les autres hommes de 120 à 140 fr. Le chargeur a droit à une bouteille de vin (matin et soir.)

Femmes de journées nourries : 1 fr. 75 toute l'année ; 2 fr. 75 non nourries.

Travail de 6 heures du matin à 6 heures du soir. — A l'heure : 0 fr. 30.

Bonnes de ferme : de 30 à 50 francs ; de 25 à 35 fr. jusqu'à 17 ans.

Cachage de silos : 0 fr. 60 ; $1^{m}50$ hauteur, 3^{m} largeur.

Epandage. — Marne, 2 fr. 25 au sac (le mille). — 3 francs au tombereau (l'arpent.)

Heures de travail. — Hiver, de 6 h. 1/2 matin à 5 h. du soir ; 1 h. 1/2 le midi. — 1/2 heure dans chaque attelée.

Fanage à la tâche : 4 francs l'arpent sans régrainer.

Hommes à la tâche pour le rentrage de la moisson : 4 francs de l'arpent ; 5 hommes.

Battage à la tâche. — Avoine : 8 francs les 100 boisseaux.

Fauchage de luzerne à la faulx : 9 francs (1^{re} coupe). Celui qui fauchera la première et la deuxième : 7 fr. 50 (non nourri).

Journées de machines à battre chez l'entrepreneur : 0 fr. 50 l'heure ; 0 fr. 60 mois de moisson. — Moitié du déplacement payé toute l'année.

Tirage de la marne : 0 fr. 75 le mètre cube, décomblage compris.

Nourriture saine et variée.

Un local aéré et chauffé en hiver avec un lit pour chaque ouvrier.

Arrachage. — Betteraves fourragères : 15 francs ; betteraves sucrières : 22 francs ; betteraves demi-sucrières : 16 francs.

Binage. — Betteraves fourragères et sucrières : 30 francs (3 façons). — Premier binage (bineuse) : 5 fr. de moins.

Chargement de betteraves (fourragères et sucrières) : 6 francs.

Bottelage à 2 liens (commerce) : 2 fr. 50 ;
Bottelage à 3 liens (commerce) : 3 fr. 25 ;
Fourrage en mélange à 3 liens : 4 francs ;
Bottelage à 2 liens, consommation : 2 francs ;
Bottelage paille, consommation : 2 francs ;
Epandage fumier : 2 fr. 50 l'arpent.

Pour les ouvriers syndiqués de la commune de Chenoise :

Signé : Marneau, Pépin, Brulé, Arbaux.

Le sous-préfet de Provins, signé : Soubiran.

Rapport du groupe de Bourg (Ain). — Les domestiques des fermes sont payés de 250 à 400 francs par an, nourris et logés, pour 15 à 16 heures de travail. Lors de la moisson, 3 fr. 50 à 4 francs.

Rapport du groupe de Chezery (Ain). — Salaires annuels des domestiques : 200 à 300 francs, nourris et logés.

Rapport de la Fédération de l'Ariège. — Les valets de fermes reçoivent, anuellement, de 200 à 300 francs, nourris et logés. Les femmes, 1 fr. à 1 fr. 50 par jour. Les enfants gardent les bestiaux jusqu'à l'âge de 12 ans et, à 14 ans, ils labourent.

Rapport de la Fédération de l'Aisne. — Les premiers domestiques gagnent 50 francs par mois, nourris et logés. Les seconds, de 45 à 50 francs. Les servants de 20 à 30 francs.

Sans être nourri, un premier gagne 90 francs et un second 85 francs l'été, 75 francs l'hiver. Le travail commence à 4 heures du matin jusqu'à 7 heures du soir ; dans les grandes exploitations, il va jusqu'à 8 heures, voire même 9 heures. La nourriture de l'ouvrier agricole est estimée, par le maître, à 0 fr. 85 par jour, sans

le pain. Dans l'hiver, la soupe au matin avec légumes et viande (rigoureuse observance des jours maigres) et deux verres de boisson. A midi, du pain et du fromage de lait écrémé qui coûte moins que le pain. On boit à la pompe. A souper, le second bouillon de la soupe du matin et les légumes réchauffés, deux verres de boisson.

L'été, le matin, quelques fermiers donnent un petit verre ou un verre de vin; les petits cultivateurs donnent un café. A déjeuner : du pain, du fromage blanc et un pot de deux verres. A dîner : la soupe au *verrat* ou à la *truie* ou au mouton véreux avec légumes, deux verres de liquide. A goûter : du pain, du fromage blanc, deux verres de liquide. A souper : le second bouillon de la soupe du midi et la salade ou du rata ou, quand il y a eu un accident au poulailler, du ragoût épicé pour que l'on ne sente pas trop le goût de l'accident.

On est mieux nourri dans la moyenne culture et même beaucoup mieux dans la petite; le malheur est que tous les fermiers ne sont pas petits.

Quant au coucher, c'est de la paille dessus et dessous, mais on s'y habitue facilement quand les draps sont assez souvent changés et le lit bien fait, ce qui devient du luxe.

Observations générales : Beaucoup de cultivateurs engraissent de vieilles truies et de vieux verrats pour nourrir leur personnel; on donne donc aux ouvriers agricoles du lard recouvert d'une couenne qui atteint, quelquefois, plus d'un centimètre d'épaissenr. Autant mâcher du caoutchouc ! Cette viande, sans qualité, peut être estimée 40 o/o au dessous du cours ordinaire du porc, et c'est encore cher. — La boisson : c'est sou-

vent du cidre de seconde taille que les cultivateurs, craignant toujours les excès d'intempérance, additionnent de 25 à 30 0/0 d'eau pure ; l'eau-de-vie qu'on donne aux ouvriers s'achète ordinairement 1 fr. 25 le litre aux Familistères ; on la donne quelquefois telle qu'on l'achète ! Quand la cuisine était faite par les fermiers, comme autrefois, elle était vraiment bonne. Mais depuis l'internat catholique, le pensionnat religieux, nos jeunes fermières, élevées hors du monde, viennent du couvent avec un si profond mépris de l'ouvrier, et aussi du travail, qu'elles laissent, pour les œuvres pieuses et le piano, les occupations de la ferme à des maritornes crasseuses et bêtes, dont tout le talent consiste à flatter les maîtres et mépriser l'ouvrier. Dans la moitié des fermes, la cuisine est mauvaise, quelquefois cuite à point.

Rapport du groupe de Piney (*Aube*). — Les domestiques hommes sont payés une moyenne de 500 francs annuellement, les femmes 350 francs, couchés et nourris. La nourriture et le coucher laissent à désirer.

Rapport du groupe de Romilly (*Aube*). — Les domestiques sont payés de 500 à 600 francs par an, nourris, et couchés dans les écuries.

Rapport du groupe d'Etupes (*Doubs*). — Les ouvriers des fermes sont payés de 2 fr. 50 à 3 francs par jour, nourris et logés.

Rapport du groupe de Nantiat (*Haute-Vienne*). — La situation des ouvriers agricoles n'est pas très brillante. Nourris et logés, ils reçoivent, annuellement, une somme allant de 260 à 350 francs ; les femmes gagnent de 100 à 150 francs, logées et nourries. Les journaliers gagnent de 1 fr. 50 à 2 francs dans la bonne saison,

nourriture en plus. Certains gros propriétaires occupent des ouvriers pour faucher à 1 fr. 50, 2 francs, sans être nourris ! L'hiver, de 0 fr. 75 à 1 franc, toujours sans nourriture.

Rapport du groupe de Saint-Comes (Gard). — Les domestiques touchent, annuellement, de 4 à 600 francs nourris assez bien et couchés dans le grenier à foin.

Rapport du groupe de Saint-Geniès-de-Malgoires (Gard). — Les domestiques sont payés 400 francs par an, nourris et couchés. Les femmes, 2 francs par jour.

Rapport des groupes de Château-en-Dognon, Rochechouart, Saint Sulpice-Laurière, Ramponat (Haute-Vienne). — Les domestiques de fermes sont payés de 3 à 400 francs par an, nourris et logés.

Rapport du groupe de Glandon (Haute-Vienne). — Le prolétariat agricole a une situation médiocre. Les domestiques sont payés : l'adulte homme, 300 à 350 fr. l'an, nourri et couché ; la femme, 180 à 200 francs ; l'adolescent, 100 à 150 francs. Neuf heures de travail l'hiver ; 12 à 13 heures l'été. Les femmes, occupées dans le travail agricole, sont payées 1 fr. 50 l'été, par jour, et nourries.

Rapport de la Fédération de la Haute-Loire.— Brioude : les domestiques sont payés 250 à 450 francs par an, nourris et logés ; 8 h. 1/2 de travail en hiver et 12 heures en été ; les journaliers, sans être nourris, gagnent 2 fr. 50 l'hiver et 4 francs l'été. Les enfants sont loués très jeunes, dès 6 à 7 ans, pour la garde des porcs.

Rapport du groupe de Pujols-sur-Dordogne (Gironde). — Les domestiques de ferme ont, en moyenne, 325 francs par an, nourris, couchés et blanchis. Au

mois, les journaliers ont 40 francs du 1er mars à fin juin, 45 francs du 1er août à fin août, et 35 francs le reste, nourris seulement. A la journée et nourris : 2 francs l'été et 1 fr. 50 l'hiver; sans être nourris : 3 francs l'été et 2 fr. 50 l'hiver. Dès l'âge de 5 ans, les métayers et les fermiers emploient leurs enfants à la garde des troupeaux, mais les bourgeois ne les emploient qu'à 7 ans, parce que, à ce moment, l'enfant commence à faire le travail d'une femme pour les vendanges, à couper le raisin par exemple. On les loue aussi, comme petits valets de ferme, à l'âge de 10 ans.

Rapport du groupe d'Eymoutiers (Haute-Vienne). — Les domestiques de ferme, nourris et logés, sont payés de 350 à 400 francs; les bergères de 200 à 250 francs. La situation des journaliers empire. De la Toussaint au mois de mars, ils gagnent de 0 fr. 50 à 1 fr. 25; au moment de la fenaison et de la moisson, de 2 fr. 50 à 4 francs. Les vachers (10 à 12 ans) se louent pour six mois, 50 à 80 francs, sabots et chemises. En été, les femmes vont à la journée, elles reçoivent 12 sous par jour et nourries. Les enfants sont employés très jeunes; ils se louent comme vachers dès l'âge de 10 ans, quelquefois plus tôt. Les domestiques et les journaliers sont couchés dans les étables. Les logements sont infects et la nourriture laisse beaucoup à désirer.

Rapport du groupe de Peyrat-le-Château (Haute-Vienne). — Les domestiques hommes gagnent de 250 à 350 francs, nourris et logés; les femmes de 180 à 250 francs. Les journaliers, 1 fr. 25 par jour et nourris et 2 fr. 25 sans être nourris. Nourriture passable, logement insuffisant.

Rapport du groupe de Neuvic (*Haute-Vienne*). — Les domestiques gagnent de 350 à 400 francs par an, nourris et couchés. Les femmes 200 francs. Lors de la moisson, les hommes gagnent 25 francs par semaine et les femmes de 12 à 14 francs, mais pour 16 à 17 heures de travail. Le logement est souvent détestable. Comme nourriture : pain, soupe, légumes, cidre. L'hiver, les travailleurs agricoles gagnent, dans les bois, 1 franc, à 1 fr. 25 sans être nourris et les femmes 0 fr. 75.

Rapport du groupe de Loupian (*Hérault*). — Les domestiques gagnent de 30 à 35 francs, nourris et couchés ; 2 fr. 50 à la journée. Le logement et la nourriture laissent, parfois, à désirer.

Rapport du groupe de Vias (*Hérault*). — La situation du prolétariat agricole est lamentable. Il y a quatre mois de chômage par an. Les ouvriers au mois sont nourris et couchés ; ils gagnent 25 à 30 francs par mois l'hiver et 30 à 35 francs par mois l'été, sans nourriture, ni couchage ; 2 fr. 50 pour 6 heures de travail et 3 fr. 50 aux époques du sulfatage ou de grands travaux pour 8 heures de travail. Si la nourriture est satisfaisante, le logement ne l'est pas. Rares sont les propriétaires qui donnent des couchettes, les autres sont parqués dans les écuries ou bien dans les greniers à foin.

Rapport du groupe de Marsillagues (*Hérault*). — La situation des ouvriers agricoles est des plus malheureuses ; elle empire de façon effrayante. Actuellement, il y a 40 0/0 d'ouvriers inoccupés. Voici, d'ailleurs, un barême officiel du chômage pour 1906 : janvier et février, 10 0/0 de chômeurs ; mars, avril et mai, 80 0/0 ; juin, juillet, 15 0/0 ; fin août, 90 0/0 ; septembre, 0 ; octobre, 95 0/0 ; novembre et décembre 5 0/0. Les do-

mestiques occupés dans nos fermes, qui sont supérieures à 50 hectares, sont nourris et couchés. La nourriture est mauvaise en général ; ils couchent, pour la plupart, dans les écuries et gagnent de 35 à 45 francs par mois. Pour les travaux des vendanges, les propriétaires font appel à des ouvriers du dehors ; à part les travaux de vendanges, les gros propriétaires, ou plutôt leurs régisseurs, occupent, de préférence, des ouvriers de l'Ardèche, qu'ils exploitent à l'excès. Ces malheureux touchent un salaire de 1 franc, inférieur à celui du pays — qui est de 4 francs pour les hommes et 2 fr. pour les femmes : 10 heures de travail, la piquette à 3 degrés en plus et à volonté — pour 2 heures de travail en plus que l'usage. En outre, les régisseurs, qui sont de vrais vampires, exploitent, pour la plupart, des cantines dans lesquelles s'engloutit tout l'argent des camarades ignorants. D'aucuns se trouvent même endettés à la fin de la semaine. Les femmes employées pour les travaux agricoles, sauf pour le labour et la taille, sont payées 0 fr. 25 l'heure (celles du pays) les autres 0 fr. 20 et 0 fr. 15. (Le Syndicat des ouvriers agricoles de Marsillagues compte 486 adhérents, sur 560 environ).

Rapport du groupe de Maureilhan (Hérault). — Les domestiques et journaliers sont payés 25 francs l'hiver et 30 francs l'été, nourris et couchés, pour 9 heures de travail par jour ; 2 fr. 50 pour 6 heures, sans être nourris, ni couchés. Il existe deux syndicats d'ouvriers ; deux syndicats de petits propriétaires pour la vente et l'achat de denrées et matières premières, et un syndicat mixte.

Rapport du groupe de Vay (Loire-Inférieure). — Les domestiques sont payés, annuellement, de 90 à 350 fr,

pour 8 à 10 heures de travail l'hiver et 12 à 14 heures l'été.

Rapport du groupe de Moirans (Jura). — Les travailleurs agricoles sont payés 2 francs l'été et 1 fr. 50 l'hiver, nourris, et couchés dans les écuries ; sans être nourris et couchés : 3 francs par jour ; 9 heures de travail l'hiver et de 15 à 16 heures, l'été.

Rapport du groupe de La Tour-du-Pin (Isère). — Les journaliers sont payés 2 francs par jour, nourris, et les domestiques de 400 à 500 francs par an, nourris et couchés.

Rapport du groupe de Bagneux (Marne). — Les domestiques sont payés de 400 à 500 francs par an, nourris et couchés ; nourriture médiocre et couchent dans les écuries ; travaillent de 4 heures du matin à 8 h. 1/2 du soir l'été.

Rapport du groupe d'Huberville (Manche). — Les domestiques sont payés de 350 à 450 francs par an, quand ils ont 25 ans et au-dessus, nourriture et coucher en plus. De 15 à 18 ans, ils ont de 150 à 250 francs ; couchent dans les écuries. Les journaliers gagnent, nourris, de 1 franc à 1 fr. 50. Les maîtres paient quelquefois, en eau-de-vie de cidre ou cidre, pour quelques jours de travail. Eté : lever à 4 heures du matin, coucher à 9 heures du soir. Hiver : lever de 5 à 6 heures du matin ; coucher à 8 h. 1/2. 1^{er} repas : 8 heures du matin : soupe ; 2^e repas, 9 heures (été seulement) : pain, légumes, poisson ; 3^e repas, 12 heures : soupe ; 4^e repas, 4 heures : pain, poisson, œufs ou légumes, quelquefois viande. A 8 heures du soir, soupe, pain sec. Cidre à volonté. De 5 à 16 litres par jour, telle est la consom-

mation de ces prolétaires, parmi lesquels l'alcoolisme et la tuberculose font d'incalculables ravages.

Rapport du groupe d'Avize (*Marne*). — Les journaliers gagnent, par jour : 2 fr. 50 l'hiver et 3 fr. 50 l'été, pour 11 heures de travail. Le dimanche, ils travaillent sur leurs petites propriétés.

Rapport du groupe de Cléguerec (*Morbihan*). — Les domestiques, nourris et couchés, touchent annuellement, de 240 à 300 francs. Les journaliers, nourris et non couchés, 1 fr. 50 par jour en été et 0 fr. 75 en hiver.

Rapport du groupe de Verneuil (*Nièvre*). — Les domestiques de ferme, à l'année, sont payés de 300 à 320 francs en moyenne, couchés et nourris. D'aucuns atteignent 550 francs, d'autres descendent à 120 francs ! Mauvaise nourriture, peu de viande et de vin, même au cours des gros travaux. Les journaliers gagnent 3 fr., nourris et 4 francs non nourris l'été ; l'hiver, 1 fr. 25 nourris et 2 francs non nourris. L'été, 12 heures de travail. Il existe un Syndicat ouvrier.

Rapport du groupe de Guérigny (*Nièvre*). — Les bouviers et les charretiers gagnent de 5 à 600 francs, nourris et couchés ; les vachers de 120 à 140 francs ; les bergers de 80 à 100 francs ; les servantes de ferme de 240 à 260 francs. Mauvaise nourriture et coucher dans les écuries. Du mois de mai à août, 12 à 13 heures de travail par jour et le restant de l'année, du jour à la nuit.

Rapport du groupe d'Arleuf (*Nièvre*). — Les domestiques sont payés de 250 à 400 francs par an, nourris et couchés. Nourris, les journaliers touchent 2 fr. 50 l'été et 1 fr. 50 l'hiver ; non nourris, 3 fr. 50 l'été et 2 fr. 50 l'hiver.

Rapport du groupe de Saint Sulpice (Nièvre). — Les journaliers gagnent 3 francs par jour dans l'été et 2 fr. 50 en hiver, sans être nourris. Les domestiques sont payés de 12 à 15 ans : de 150 à 160 francs; de 15 à 17 ans : de 280 à 300 francs, et au-dessus : de 450 à 500 francs, nourris et couchés. Travail de 4 heures du matin à 7 heures du soir. Comme nourriture : du pain, du lait et des légumes; de la viande, un peu le dimanche et deux ou trois fois la semaine pendant les grands travaux. Il existe un Syndicat ouvrier.

Rapport de la Fédération de l'Oise. — Les domestiques de la ferme sont payés, dès l'âge de 20 ans, de 40 à 60 francs par mois, nourris et couchés. Au-dessous de cet âge, les salaires sont de 15 à 40 francs. Le coucher à l'écurie, dans une cage de bois, sur une paillasse de menue paille, deux draps grossiers et une couverture est de règle partout. La nourriture est souvent grossière dans les grandes exploitations où le travail va de 4 h. 1/2 du matin à 7 heures du soir, l'été. Le salaire, pour les journaliers, va de 2 francs à 3 fr. 50, sans être nourris.

Rapport des groupes des cantons de Palinges (Saône-et-Loire). — Les petits propriétaires indigents et locatiers ne pouvant vivre exclusivement de leur domaine, vont travailler à la journée, dans les fermes ou métairies, ou bien ils plantent, sur les grandes fermes, des pommes de terre à moitié fruit. Un domestique agricole de 12 à 13 ans, reçoit un salaire minimum de 120 francs par an, nourri et couché; une fillette, du même âge, débute à 100 francs. Ces gages s'élèvent graduellement à 300 et 400 francs vers la vingtième année. Un domestique de 25 à 30 ans se paie de 5 à 600 francs

et une fille de basse-cour et de ménage arrive à 400 fr. Ils sont nourris à la table des maîtres; ils sont logés en chambre, blanchis quelques-uns, même racommodés. Ils ont à eux les dimanches et jours de fêtes, autant que le permettent les nécessités du pansage; bien rares, ceux qui couchent encore à l'étable. Peu de femmes vont aux champs, excepté pendant la fenaison et la moisson; on emploie plutôt les enfants d'âge scolaire, de sorte que pendant l'été, de mars en août, les écoles de garçons ont rarement plus de moitié de leur effectif présent.

Rapport du groupe de Perreuil (Saône-et-Loire). — Les domestiques gagent de 250 à 480 francs par an, couchés et nourris. Les journaliers, sans être nourris, 4 fr. 50; les femmes, 2 fr. 25; huit heures de travail l'hiver et 15 heures l'été.

Rapport du groupe de Créot (Saône-et-Loire). — Les domestiques sont payés de 4 à 500 francs par an, nourris et logés. Les journaliers, 2 francs à 3 fr. 50, nourris, suivant les saisons.

Rapport du groupe de Haute-Rivoire (Rhône). — Un charretier-laboureur touche de 6 à 700 francs, nourri et logé. Un bouvier, 150 à 180 francs. Les domestiques, au-dessous de 16 ans, 90 francs. Les servantes, de 200 à 250 francs. Un journalier, nourri l'été, 3 francs; non nourri, de 4 fr. 50 à 5 fr. 50. L'hiver, nourri, 1 fr. 25 à 1 fr. 50, 1 franc non nourri, de 2 à 3 francs. La nourriture est bonne, le logement peu satisfaisant; les domestiques couchent à l'écurie. En été, le travail part de 4 h. 1/2 du matin à 9 heures du soir pendant les foins; pendant les moissons, on commence parfois à 2 h. 1/2, 3 h. 1/2 du matin. Cependant, les journaliers ne sont astreints à travailler que de

6 heures à 7 heures en été et de 7 heures à 5 heures ou 6 heures en hiver. Les enfants travaillent à partir de 8 ou 9 ans, pour garder les bestiaux.

Rapport du groupe de Mortery (*Seine-et-Marne*). — Les journaliers nourris gagnent 1 fr. 75 l'hiver et 2 fr. 50 l'été; sans être nourris : 3 fr. 50 l'hiver et de 4 à 5 francs l'été.

Rapport du groupe de Châteauneuf-sur-Pape (*Vaucluse*). — Nourris et couchés, les domestiques gagnent de 4 à 500 francs par an. Les journaliers non nourris : 3 francs pour l'hiver et de 3 fr. 50 à 4 francs l'été. 12 heures de travail par jour.

Rapport du groupe de Callas (*Var*). — Les domestiques, nourris et couchés, sont payés à raison de 30 fr. par mois. Le logement est aussi insuffisant que la nourriture.

Rapport du groupe d'Aixe-sur-Vienne (*Haute-Vienne*). — Les domestiques, nourris et couchés, gagnent de 350 à 400 francs. Ils couchent dans les écuries et 16 heures de travail. Les femmes gagnent 1 fr. 50 non nourries.

Rapport du groupe de Draveil (*Seine-et-Oise*). — Les journaliers gagnent 4 francs par jour, moyennant 10 heures de travail. Mais la vie est cher; il faut déjà 200 francs pour se loger. La femme gagne 2 fr. 50 sans être nourrie.

Rapport du groupe de Senonches (*Eure-et-Loire*). — Un charretier gagne 500 francs, nourri et couché dans l'écurie. Un berger, 450 francs et une servante, 300 fr.

Rapport du groupe de Sablet (*Vaucluse*). — Nourris et couchés, les domestiques sont payés de 4 à 500

francs par an. Sans être nourris, de 7 à 900 francs, et, à la journée, de 2 fr. 50 à 4 francs. Travail : 10 heures par jour en été et 7 heures en hiver. Les femmes gagnent de 1 fr. 50 à 1 fr. 75. Les enfants travaillent de 10 à 15 ans.

Rapport du groupe de La Chapelle-de-la-Tour (*Isère*). — Les domestiques, nourris et couchés, sont payés de 250 à 350 francs par an. Le journalier, non nourri, 3 francs par jour; s'il est nourri, 2 francs. Si l'on décompte les jours de mauvais temps, un journalier fait environ 200 jours de travail l'an; s'il est nourri, 200 jours à 2 francs, c'est 400 francs pour nourrir sa famille pour l'année.

Rapport du groupe d'Orange (*Vaucluse*). — La situation des ouvriers agricoles varie d'un pays à l'autre. Elle est médiocre pour Orange.

CATALOGUE

DE LA

LIBRAIRIE DU PARTI

16, Rue de la Corderie, 16 — PARIS-3e

Adresser les Commandes et Mandats au Citoyen Lucien ROLAND, Administrateur.

BROCHURES à **5** centimes (**10** cent. *franco.*)

(**3** fr. **25** le cent, *franco.*)

Pour le Peuple russe, par Ed. Vaillant.
Qu'est-ce que le Socialisme, par Lucien Deslinières.
Patriotisme et Bourgeoisie, par Lafargue.
Le Socialisme et la Guerre.
La Législation ouvrière, par Ed. Vaillant.
Les Travailleurs des Chemins de fer, Un Cheminot.
Unité interfédérale, par L. Dubreuilh.

BROCHURES à **10** centimes (**15** cent. *franco.*)

Règlement du Parti (3e édition).
Collectivisme et Révolution, par J. Guesde.
La loi des Salaires, par J. Guesde.
Les Huit Heures à la Chambre, par J. Guesde.
Le Collectivisme, par J. Guesde.
Les Deux Méthodes, conférence Jaurès-Guesde.
Socialisme et Internationalisme, par Jean Jaurès.
L'Antipatriotisme, par G. Hervé.
La Mine et les Mineurs, par H. Ghesquière.
L'Exploitation agricole et le Socialisme, par Compère-Morel.

Le Socialisme aux champs, par Compère-Morel.
Propos d'un Rural, par Compère-Morel.
Concentration capitaliste, organisation collectiviste, par Compère-Morel.
Classe Ouvrière et Socialisme, par Marcel Cachin.
Les Programmes du Parti Socialiste Français.
Le Programme agricole du Parti Ouvrier.
Le Programme municipal du P. S. de F.
Quinze mois de lutte à Limoges, par Gaillard.
Cluses ! plaidoirie d'Aristide Briand.
Le Socialisme, par André Hesse.
Ce qu'est le Socialisme, par E. Poisson.
Le Socialisme et les Municipalités, par A. Thomas.
Les Retraites aux Vieillards, par Vincent Carlier.
A. B. C. syndicaliste, par G. Yvetot.

Questions sociales de J.-B. Clément.

Le Programme municipal du Parti Ouvrier.
La Question sociale.
La Science de Jacques Bonhomme.
La Violence.

BROCHURES à **15** centimes (**20** cent. *franco.*)

Le Chômage, par Ed. Vaillant.
La Méthode historique de Karl Marx, par Lafargue.
La Religion du Capital, par Paul Lafargue.
Les Accidents du Travail.
Un Apôtre, J.-B. Clément, par Parassols.
Le Parti Socialiste et les Paysans, par R. Cabannes.
Ouvriers et Paysans, par Jean Lorris.
Le Droit à la paresse, par P. Lafargue.
Communisme et Evolution, par P. Lafargue.
La Charité chrétienne, par P. Lafargue.
L'Evolution économique, par Ed. Vaillant.
Discours d'Amsterdam, Guesde, Bebel, Vaillant.
L'Internationale et la Patrie, par J. Jaurès.

BROCHURES à **20** centimes (**25** cent. *franco.*)

Attaque et Défense, par W. Liebknecht.
Socialisme utopique et Socialisme scientifique, par F. Engels.

Manifeste au Parti communiste, par Karl Marx et Fr. Engels. Traduit par Laura Lafargue.
Le Collectivisme au Collège de France, par Jules Guesde.
Socialisme et Services publics, par J. Guesde.
Le Programme du Parti Ouvrier, ses considérants et ses articles, par J. Guesde et P. Lafargue.
Idéalisme et Matérialisme dans la conception de l'Histoire, conférence Jaurès-Lafargue.
Suppression de l'armée permanente et des conseils de guerre, par Edouard Vaillant.
La propriété et la classe ouvrière, par G. Bertrand.
Guide pratique de l'Ouvrier victime d'un accident du travail, par le Dr Tabary et H. Bagnol.

BROCHURES A **25** centimes (**30** cent. *franco.*)

Double réponse à MM. de Mun et Deschanel, par Jules Guesde.
Le Congrès de Commentry, compte rendu.
Le Congrès de Reims, compte rendu.
Onze ans d'Histoire Socialiste (1889-1900).
Aperçu historique sur le Parti Ouvrier Français.
Socialisme et Néo-Malthusianisme, par le Dr Oguse.
La Représentation proportionnelle, par La Chesnais.
Evolution sociale, par Enrico Ferri.
Les Leçons de Stuttgart, par H. de la Porte.

BROCHURES à **30** centimes (**35** cent. *franco.*)

Anarchisme et Socialisme, par G. Plekhanoff.
Histoire des Equitables Pionniers de Rochdale, par G.-J. Holyoake.
Le Collectivisme, par Gustave Hervé.
Entretiens socialistes, par L. Deslinières.
La légende de Victor Hugo, par P. Lafargue.

BROCHURES et VOLUMES, prix divers.
A **50** centimes (**60** cent. *franco.*)

Notions élémentaires d'économie marxiste, par H. Nivet.
Esquisse d'une société collectiviste, par Héberlin-Darcy.

L'Evolution du Capital, par Gabriel Deville.
Salaires, Prix et Profits, par Karl Marx.
Manuel du Coopérateur, par Lauzel.
Quintessence du Socialisme, par Schaeffle.
Le Syndicalisme Anglais, par F. Fagnot.
La Question de l'Héritage, par Ad. Landry.
Louis Blanc, par L. Tchernoff.
Proudhon, par Hubert Bourgin.
Babeuf, la Doctrine des Egaux, par A. Thomas.
Les Impôts, par A. Veber.
La Grève générale, par Etienne Buisson.
Le Colonialisme, par Paul Louis.
Les Retraites ouvrières, par Georges Fréville.
Recueil des lois ouvrières, par les Syndicats.
Les Emprunts russes, par Rouanet, Willm, Jaurès et Meslier.
Les Bénéfices du Monopole des Assurances, par Vincent Carlier.
L'Art et la Propriété, par Vincent Carlier.
La Question agraire, par Compère-Morel.

A **75** centimes (*franco.*)

Politique et Syndicats, par Karl Kautsky, traduction de C. Polack.
Fini ! par Polivanoff.
Les lois ouvrières, par Paul Louis.
Le Socialisme municipal, par AdrienVéber.
En l'an 2000, par Bellamy.
Discussion sur l'unification du Parti, compte rendu sténographique.
Les Chansons socialistes, par Etienne Pédron.

A **1** franc (**1** fr. **15** *franco.*)

Chants révolutionnaires, par Eugène Pottier.
Les Syndicats de Fonctionnaires, par P. Boncour.
Le Congrès d'Amsterdam, compte rendu.
Le Chômage, par F. Fagnot.
Les Nouvelles de nulle part, par W. Morris.
Robert Owen, par Ed. Dolléans.
Souvenirs, par W. Liebknecht.
Les Congrès ouvriers et socialistes, par Blum.

La Manifestation internationale du Premier Mai, par le Bureau Socialiste International.
L'Armée aux Grèves, par le lieutenant Z.
Le Socialisme sociétaire, par Ch. Fourier.
Le Socialisme moderne, par J.-B. Séverac.
Cent chansons nouvelles, par J.-B. Clément.
Origine de l'Homme, par Haeckel.
La Belgique ouvrière, par Emile Vandervelde.
Histoire de la Commune, par Georges Bourgin.
Histoire technique et sociale de l'Imprimerie, par A. Turpain.
Jean Coste, l'Instituteur de Village, par A. Lavergne.

A **1** fr. **25** (**1** fr. **40** *franco.*)

Loi municipale (Guide du Conseiller municipal).
La Vie de Jésus, par Renan.
Le Congrès International de Paris (1900).

A **1** fr. **50** (**1** fr. **65** *franco.*)

Quatre pamphlets, par P. Lafargue.
Les Trusts américains, par P. Lafargue.
Le Collectivisme, par E. Vandervelde.
Religion et Evolution, par Haeckel.

A **2** francs (**2** fr. **20** (*franco.*)

La lutte des classes en France en 1789, par Kautsky.
Histoire de France, par Hervé.
Cabet, par F. Bonnaud.
Philosophie zoologique, par Lamarck.
Les Enigmes de l'Univers, par Haeckel.
Force et Matière, par Buchner.
L'Homme selon la Science, par L. Buchner.

A **2** fr. **50** (**2** fr. **75** *franco.*)

Les Merveilles de la Vie, par Haeckel.
Les Grèves en France, par Jules Uhry.
Révolution et contre-révolution, par Karl Marx.
La Commune, par Karl Marx.
La Question agraire en Belgique, par Vandervelde.
Socialisme et Philosophie, par Labriola.

L'Origine des Espèces, par Darwin.
L'Internationale ouvrière et socialiste, tome I.
L'Internationale ouvrière et socialiste, tome II.
Congrès de la Coopération socialiste.

Volumes à 3 fr. 50, vendus sans remise à 3 francs
(3 fr. **25** *franco*.)

Le Socialisme au jour le jour, par J. Guesde.
Etat, politique et morale de classe, par J. Guesde.
La Grève générale, par Hubert Lagardelle.
La Coopération en Grande-Bretagne, par B. Potter-Webb.
Enquête sur la question sociale, par J. Huret.
Enquête sur les Grèves, par Jules Huret.
La Commune, par P. et V. Margueritte.
Possession communale du sol, par Tchernichewsky.
La Philosophie de l'Histoire, par C. Rappoport.
Critique de l'économie politique, par Karl Marx.
La lutte des classes en France, par Karl Marx.
Le procès des Communistes, par Karl Marx.
Misère de la Philosophie, par K. Marx.
Religion, Philosophie, Socialisme, par Fr. Engels.
Les Origines de la Société, par Fr. Engels.
Origine et évolution de la propriété, Lafargue.
Le Déterminisme de Karl Marx, par Paul Lafargue.
Discours et Pamphlets, par F. Lassalle.
Capital et Travail, par F. Lassalle.
Leur Patrie, par G. Hervé.
Instruction civique, par G. Hervé.
Introduction à l'économie moderne, par Sorel.
La Ruine du Monde antique, par Sorel.
Le Socialisme en Belgique, par Destrée-Vandervelde.
Socialisme et Agriculture, par Gatti.
L'Entr'Aide, par Pierre Kropotkine.
Autour d'une Vie (mémoires), par Kropotkine.
La Cité future, par Tarbouriech.
Essai sur la propriété, par Tarbouriech.
La vie d'un simple, par E. Guillaumin.
La guerre économique, par Paul Louis.
Histoire du Socialisme français, par Paul Louis.
Les Etapes du Socialisme, par Paul Louis.
L'Avenir du Socialisme, par Paul Louis.
Histoire du Mouvement syndical en France, par Paul Louis.

Psychologie du militaire professionnel, par A. Hamon.
L'Armée d'une Démocratie, par G. Moch.
La Mêlée sociale, par G. Clemenceau.
La Représentation proportionnelle et les Partis politiques, par P.-G. La Chesnais.
Socialisme théorique, par Ed. Bernstein.
Le Marxisme, par Karl Kautsky.
Parlementarisme et Socialisme, par Kautsky.
La Descendance de l'Homme, par Darwin.
Principes socialistes, par G. Deville.
Le Capital de Karl Marx, par G. Deville.
Essai sur la conception matérialiste de l'Histoire, par Labriola.
L'Enfermé, par Gustave Geffroy.
Le Congrès de Limoges, Novembre 1906.
Congrès socialiste 1899, *tenu salle Japy.*
Congrès socialiste 1900, *tenu salle Wagram.*
Congrès socialiste International de Paris, 1900.
Congrès socialiste 1901, tenu à Lyon.
Congrès socialiste 1902, tenu à Tours.
Congrès socialiste international de Stuttgart (1907).
La Commune, par Louise Michel.
Histoire de la Commune, par Lissagaray.
Histoire des Bourses du Travail, par Pelloutier.
La Vie ouvrière en France, par Pelloutier.
L'Etat Socialiste, par Anton Menger.
L'Athéisme, par Le Dentec.
Le Socialisme, par N. Colajanni.
Lettres historiques, par Pierre Lavroff.
Lois collectivistes pour l'an 19.., par G. Dazet.
Action Socialiste, par Jean Jaurès.
Œuvres complètes de Rabelais.
Abrégé des Œuvres de P.-J. Proudhon.
Capacité politique des classes ouvrières, Proudhon.
Mémoires de Louis Rossel, délégué de la Commune.
La Vie tragique des Travailleurs, par L.-M. Bonneff.
Le Problème de la Femme, par Lily Braun.
Le Socialisme en France depuis 1871, par A. Zévaès.

A **4** fr. **25** (*franco.*)

Le Socialisme à l'œuvre, par Georges Renard.
Hygiène individuelle du Travailleur, par le docteur René Martial.
Histoire du travail et des travailleurs, par P. Brizon.

Socialisme et Science positive, par Enrico Ferri.
Prologue d'une Révolution (1848), par L. Ménard.
L'évolution du Syndicalisme, par Mme Kritsky.
Le Congrès de Nancy, août 1907.

A **4** fr. **50** (*franco.*)

Projet de Code socialiste, tomes I et II, par Lucien Deslinières.
Application du Collectivisme, par Deslinières.
La Politique agraire du Parti Socialiste, par Karl Kautsky.
Mémoires d'un Communard, par J. Allemane.

A **5** francs (*franco.*)

Le Socialisme agraire, par Emile Vandervelde.
Quatre ans de lutte de classe à la Chambre (1893-1898), par Jules Guesde (deux volumes).
Suppression des Octrois, par Adrien Veber.

A **7** francs (**7** fr. **60** *franco.*)

La question agraire, par Karl Kautsky.
L'Ouvrier devant l'Etat, par Paul Louis.

A **10** francs (*franco*)

Histoire du Trade-Unionisme, par S. et B. Webb.
La Démocratie socialiste allemande, par E. Milhaud.

HISTOIRE SOCIALISTE 1897-1900

La Constituante, par J. Jaurès, franco......	10	»
La Législative, par J. Jaurès, franco........	7	50
La Convention, tome I, par J. Jaurès, franco	10	»
La Convention, tome II, par J. Jaurès, franco.	12	50
Termidor et le Directoire, par G. Deville....	7	50
Consulat et Empire, par Brousse et Turot....	7	50
La Restauration, par Viviani	3	»
Le Règne de Louis-Philippe, par Fournière.	7	50
La République de 1848, par G. Renard......	5	»
Le Second Empire, par Albert Thomas......	5	»

La Guerre franco-allemande et la Commune, par Jean Jaurès et Louis Dubreuilh ...... 7 »
La Troisième République et Conclusion, par John Labusquière et Jean Jaurès .... 4 »
Table analytique, par Albert Thomas 3 50

CHANSONS SOCIALISTES

Paroles et musique, à 2 fr. 50 le cent (franco)

L'Internationale, par Eugène Pottier.
L'Insurgé, par Eugène Pottier.
La Marche du Premier-Mai, par Charles Gros.
La Complainte du Prolétaire, par Lucien Roland.
Les Coquelicots, par Lucien Roland.
Stances révolutionnaires, par Lucien Roland.
Le Programme d'un Bourgeois, par Lucien Roland.

POUR FANFARES ET HARMONIES

L'Internationale

34 carton, Fanfare. — 42 cartons, Harmonie.
3 francs franco

POUR CHORALES

Prix : 0 fr. 25. — Franco : 0 fr. 30.

L'Internationale, partition pour piano.
La Semeuse, partition pour piano.
La Machine, partition pour piano.
Le Drapeau des Gueux, partition pour piano.
L'Internationale, chœur à 4 voix d'hommes.
Le Drapeau rouge, chœur à 4 voix d'hommes.
La Semeuse, chœur à 4 voix d'hommes.
La Fête des Travailleurs, chœur à 3 voix : homme, femme, enfant.

PIÈCES DE THÉATRE

Le Mauvais Larron, par Clovis Hugues, un acte, 35 centimes franco.
Les Irresponsables, par H. Ghesquière, trois actes, 55 centimes franco.
Monsieur travaille, par S. Becquerelle, un acte, 55 centimes franco.
Prométhée enchaîné, par S. Becquerelle, un acte, 55 centimes franco.
Le Permissionnaire, par H. Hanriot, un acte, 55 centimes franco.
La Fiancée russe, par H. Hanriot, une acte, 55 centimes franco.
Le Droit à la Vie, par Pierre Norange, un acte, 55 centimes franco.
Ventre creux, par Pierre Norange, un acte, 55 centimes franco.
Canaille et Compagnie, par Pierre Norange, un acte, 55 centimes franco.
Le petit Verre, par Mme Vera Starkoff, un acte, 55 centimes franco.
L'Amour libre, par Mme Vera Starkoff, un acte, 55 centimes franco.
Sac au Dos ! par Jean Conti et Jean Gallien, un acte, 1 franc franco.
Mutilé, drame en un acte, par Georges Villard et Jules Douchez, 1 franc franco.
La Pâque Socialiste, par Emile Veyrin, cinq actes, 1 franc franco.
L'Enlizement, par S. Becquerelle, trois actes, 1 franc franco.
Veille au Grain, par S. Becquerelle, trois actes, 1 franc franco.
Les Tisserands, par G. Hauptmann, cinq actes, 3 fr. 75 franco.
franco.

NOS COQUELICOTS, NOS ÉGLANTINES

sont en vente au prix de 2 fr. 25 le cent pris dans nos bureaux et 2 fr. 50 le cent franco.
Les frais d'envoi rendent impossible d'expédier par quantité moindre de *cinquante*.

NOS CARTES POSTALES

K. Marx, Blanqui, J.-B. Clément, Eugène Pottier, Jean Jaurès, Jules Guesde, Allemane, Brousse, Delory, Landrin, Ed. Vaillant, Lafargue.

La douzaine assortie, franco : 30 centimes.
Les 12 douzaines assorties, franco : 4 francs.
Le cent du même portrait, franco : 3 francs.

AVIS IMPORTANT

Les Prix indiqués pour l'affranchissement sont pour l'intérieur du pays.

Pour l'ETRANGER, *DOUBLER* le prix de l'affranchissement.

La Librairie du Parti Socialiste

étant la *seule maison* appartenant au Parti et qui consacre *tous ses bénéfices à la propagande*, il est du devoir des Militants de s'y fournir exclusivement.

La *Librairie du Parti Socialiste* fournit tous les Volumes autres que ceux marqués sur son Catalogue. elle fait des remises variant de 10 à 20 0/0 sur les Prix forts pour les Brochures et Volumes pris par Commande d'au moins 10 francs et de 20 à 50 0/0 sur les Brochures et Volumes pris *par Cent de chaque titre.*

L'ÉMANCIPATRICE, 3, rue de Pondichéry, Paris. — 4768-12-08.

LE SOCIALISTE

Organe central du Parti Socialiste

(SECTION FRANÇAISE DE L'INTERNATIONALE OUVRIÈRE)

Paraît tous les Samedis

Le Numéro : 10 centimes

ABONNEMENTS

FRANCE : Trois mois, **1** fr. **50** ; Six mois, **3** francs ;
Un an, **6** francs ;
ÉTRANGER : Un an, **8** francs.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION :

Au Siège du Parti

16, Rue de la Corderie. – PARIS

LA

Librairie du Parti Socialiste

16, rue de la Corderie, PARIS (III^{e})

fait les mêmes remises que **toutes** *les autres Librairies.*

Elle est, en outre, **la seule** *librairie appartenant au Parti. Elle verse* **tous** *ses bénéfices à la propagande socialiste.*

Tous les militants ont le devoir de s'y fournir.

On y trouve tous les ouvrages parus : Volumes, chansons, insignes, coquelicots, églantines, etc., etc.

Envoi franco du Catalogue.

L'ÉMANCIPATRICE (Imp. Communiste), 3, rue de Pondichéry.